Les dossiers d'*Économie et Politique* :



Élections régionales : ouvrir le chemin !

Les élections régionales auront lieu les 6 et 13 décembre prochains. Elles marqueront la première élection dans la configuration régionale nouvelle issue des réformes territoriales engagées depuis 2012 au service du capital. Elles seront aussi les dernières avant l'échéance présidentielle de 2017. Ces élections sont l'objet de deux enjeux contradictoires.

D'un côté, il s'agit pour le pouvoir en place et le Medef de renforcer les politiques d'austérité en bâtissant des politiques régionales adaptées aux objectifs de rentabilité financière immédiate du capital, par la mise en concurrence des territoires au détriment de l'emploi, du progrès social, de la démocratie locale et des dépenses publiques d'intérêt général.

De l'autre, il s'agit pour les forces de progrès de forger des politiques publiques au service du développement économique, social et solidaire à partir d'une réponse aux besoins des territoires et des gens qui le font vivre. C'est-à-dire pour les communistes, engager des batailles, remettre la question de l'égalité et du développement des territoires au cœur du débat public, mais sans en rester au seul constat, ouvrir des perspectives de luttes et de construction alternative, notamment sur l'utilisation de l'argent.

Les questions de péréquation, de solidarité entre les régions, le développement économique et l'essor des entreprises et de l'emploi, en favorisant la participation des salariés à leur gestion, la mise en place de fonds régionaux dans ce but, le développement des services publics contre leur régression, la citoyenneté et la démocratie, l'urgence de mettre les questions écologiques au centre de toutes les politiques publiques sont donc au cœur de l'enjeu de ces élections.

Dans les régions dirigées par des majorités de gauche, les communistes avec leurs élu-e-s ont permis des avancées pour les populations que nous revendiquons dans le contexte actuel : un réseau ferré public œuvrant au désenclavement et défendant des politiques de tarification sociale, des espaces de gratuité ou de nouveaux droits ; des engagements conséquents dans la construction et la rénovation des lycées, le développement de la formation professionnelle incluant les publics défavorisés ; le soutien à l'innovation et la recherche, aux PME et PMI et la création de politiques favorisant l'emploi de proximité ; la promotion de la culture du sport pour toutes et tous et de l'éducation populaire, l'avancement de politiques d'égalité entre les hommes et les femmes.

Ces acquis ne doivent pas être détruits. Au contraire, il faut œuvrer à de nouvelles avancées en combattant les logiques de la finance et ses effets ravageurs pour les politiques publiques locales. Il nous faut pour cela construire des dynamiques politiques et citoyennes qui mettent en échec toutes les politiques libérales de droite à l'œuvre actuellement et ouvrent la possibilité de politiques publiques réellement de gauche et offensives.

Ce dossier d'*Économie et Politique*, qui pointe quelques axes de propositions programmatiques pour ces élections et pour les luttes et conquêtes sociales, travaillées au plus près du terrain, se veut une contribution à ce travail à mener. ■■■

Enjeux du processus de réformes territoriales

Pascal Joly
Membre du Conseil national du PCF

L'objet de ce papier n'a pas pour objectif d'aborder l'ensemble des détails du contenu des réformes en cours, territoriale et de l'État, mais de pointer quelques questions et enjeux qui engagent notre responsabilité à un moment où le pays est engagé dans une profonde modification de ses structures administratives et politiques depuis maintenant quelques années. Le rythme de ces transformations s'accélère aujourd'hui, avec le sentiment, justifié, d'une marche forcée pour avancer vers l'objectif assigné.

L'enjeu politique est à la fois simple et complexe. Il s'agit d'adapter les territoires et leurs structures politiques aux exigences de rentabilité du capital, notamment financier.

Nous devons donc en être convaincus, l'aménagement des territoires, le sort qui leur est réservé, est une question incontournable pour qui veut agir, modifier le cours des choses, transformer la société, répondre aux besoins sociaux des salariés, et faire progresser la démocratie.

Avec ces réformes territoriales et de l'État, nous sommes au cœur des contradictions de classe qui traversent notre société et ses rapports sociaux. Cela peut paraître évident pour nous, mais il n'y a aucune neutralité dans ce qui nous est proposé et mis en place. Face à un habillage idéologique sensé nous convaincre des bienfaits de cette orientation, notre responsabilité est d'en analyser les logiques et d'étudier la façon dont nous y faisons face, en nous donnant les moyens d'agir sur la réalité pour la transformer.

L'autre enjeu fondamental est celui de la démocratie sociale et politique.

L'objectif premier de ces « réformes » réactionnaires est de transformer les territoires pour répondre aux exigences de profit grandissant. Il s'agit de réduire la dépense publique, et donc les services publics nationaux comme locaux, et de chercher à privatiser ce qui peut l'être de ces services publics à partir de la construction d'un territoire offrant un périmètre d'intervention à profitabilité maximale (métropoles).

Le deuxième objectif, complémentaire du premier, est de faire reculer la démocratie dans toutes ses dimensions, afin de verrouiller toutes les possibilités, en tout cas le plus possible, de prises et d'actions pouvant contrarier, voire inverser les politiques mises en œuvre. Incapables de nous sortir de la crise, MEDEF et gouvernements successifs tentent de mettre en place une dérive autoritaire. On peut d'ailleurs voir une filiation entre réforme territoriale, réformes du code et loi sur le dialogue. Elles forment un tout cohérent du travail et loi sur le renseignement !

Tout est fait pour éloigner les centres de décisions des possibilités d'interventions des citoyens, et donc des salariés, du monde du travail, qui, nous en sommes tous d'accord, sont les producteurs de richesses. L'enjeu est donc clair : faire en sorte que ceux qui produisent les richesses, ne puissent pas en contrôler l'utilisation. Notre ambition d'une réelle démocratie sociale, n'en prend donc que toute sa validité !

Adapter les territoires à ses exigences économiques, faire reculer les droits sociaux et la démocratie sont donc des questions impératives et complémentaires pour le capital. C'est un des éléments d'appréciation aussi pour le PCF, de ce que coûte le capital à la société. En concentrant et stérilisant, par des gâchis immenses, les richesses produites par les salariés. En organisant l'état et les territoires pour répondre à cette exigence.

L'ensemble de ces raisons est suffisant pour que le PCF et ses partenaires du Front de Gauche se préoccupent de ces enjeux qui structurent nos vies au quotidien et ont une influence considérable sur le contenu et la place du travail dans la société !

Toutes nos instances politiques d'élaboration et de décisions politiques comme de luttes concrètes, du national au local, devraient intégrer dans leur réflexion et leur activité ces bouleversements considérables, qui nous font changer de nature de République et qui vont avoir des conséquences importantes sur la composition sociologique des territoires. Les institutions de la république ne seront pas identiques pour les citoyens selon leur lieu de vie ou de travail. Avec entre autre l'affaiblissement continu de notre industrie et le fait que des territoires entiers, comme, l'Île-de-France, risquent d'être tournés quasi exclusivement vers l'activité financière et le tourisme.

Il faut d'ailleurs relever ce qui peut paraître comme un non-sens, à savoir, tourner des territoires vers une quasi mono activité de la finance, au moment où c'est précisément cette même finance qui nous a conduit dans la situation économique et sociale dans laquelle nous sommes aujourd'hui ! Conjugué à une crise démocratique

profonde dont l'aspect le plus visible est l'abstention grandissante lors des consultations électorales. Il est assez prévisible que ce qui nous est proposé risque de renforcer encore cette défiance vis-à-vis des institutions de la République, et alimenter la crise démocratique.

C'est bien la démonstration que l'objectif n'est pas de satisfaire les besoins sociaux des gens et des salariés, mais de répondre, à une logique complètement inverse qui valorise le capital plutôt que le travail.

Toutes ces décisions contiennent en germe, le déclenchement d'une nouvelle crise beaucoup plus brutale et destructrice que celle de 2008. Nous devons l'anticiper. Et les élections régionales nous donnent l'occasion.

Ces évolutions se font dans le cadre de la recherche d'une construction européenne des régions, d'une Europe fédérale. Nous devrions passer d'un territoire national avec 22 ses régions à seulement 13 régions. Et dans certains cas, la disparition des départements. En tout cas, des conseils départementaux prévus en 2020. Sauf modification des rapports de force politique et sociaux!

Tout ceci devrait suffire à achever de nous convaincre de l'importance d'appropriation de ce que recèlent et révèlent ces réformes territoriales et de l'État. Et du caractère incontournable pour nous, d'agir collectivement sur ces questions. Une des conséquences immédiate est, par exemple, le refus par les salariés de Radio France, d'adapter les éditions régionales aux futures régions, et de garder une information de proximité et de qualité arrimé au service public. Cela devrait constituer un des axes de réflexion et d'action du PCF et du Front de Gauche, c'est un enjeu d'efficacité de notre action politique.

Tout laisse penser que le pouvoir ne souhaite pas s'arrêter en si bon chemin. Et que l'objectif final serait d'aller vers une configuration politique autour de 7 à 8 régions. Dans certains cas, le MEDEF est déjà en train de s'organiser pour s'adapter à cette perspective.

Certes, nous n'en sommes pas là, le gouvernement à du tenir compte des rapports de forces politiques et sociaux. Mais l'objectif reste celui d'un nombre de régions encore plus réduits que ce qui est envisagé aujourd'hui. Telle qu'envisagée, la vie va s'organiser autour de 3 territoires dominants : Les intercommunalités, avec en filigrane des fédérations d'intercommunalités, les métropoles et les régions.

Les deux dernières dominant le paysage, avec, pour les métropoles, une captation des richesses produites ayant pour effet la production d'inégalités territoriales grandissantes. On pourrait même parler dans certains cas de territoires de relégation. Envisager ces évolutions n'est pas faire de la politique fiction, mais saisir dans quel sens, nous emmènent les logiques à l'œuvre.

Nous assistons à une accélération du processus de territorialisation, de métropolisation, de régionalisation, de concentration des moyens sous la dictée de l'union européenne. Allant même, jusqu'à donner un pouvoir réglementaire aux régions. Les lois, notamment sociales, ne seraient donc plus les mêmes, en fonction de la région dans laquelle nous habiterions ou travaillerions, généreront de nouvelles inégalités. C'est l'explosion de l'unicité de la nation française. Ce serait un bouleversement considérable de nos institutions, mais aussi de notre culture politique séculaire qui grandi autour de l'idée de nation garantissant l'idée d'égalité de droits et de traitement. Il y a un moment que cette logique a été amorcée, mais, nous assisterions là à son point final, avec une accélération évidente.

Il est nécessaire que tous les échelons politiques de nos organisations s'approprient l'ensemble de ces questions. En saisissant la logique et les enjeux que cela implique. Pour notre activité militante, mais également pour réfléchir à notre organisation. Il s'agit moins de s'adapter aux réalités nouvelles, que de renforcer l'efficacité de notre intervention politique, de nos luttes, au regard des modifications en cours. De les prendre en compte pour une plus grande efficacité dans notre action. Cela interroge plus que jamais, le rôle et la place que le PCF doit accorder aux territoires et singulièrement aux régions.

À cet égard encore, les prochaines élections régionales doivent nous permettre de poser les termes de ce changement de braquet. Mais dès avant, un programme de formations propre au PCF devrait pouvoir être organisé afin de mobiliser les forces militantes sur ces questions et les mettre en lien avec nos batailles actuelles (Europe, emploi…). L'enjeu étant de consolider l'efficacité concrète de notre action politique à partir des territoires, quand nous en avons encore trop souvent une approche institutionnelle. Il ne s'agit évidemment pas de nier ici le rôle et l'apport de l'institutionnel, mais bien de le mettre au service de nos luttes.

L'espace régional devient un espace essentiel de l'activité politique et militante du PCF. Ma conviction est que nous ne pourrons pas échapper à cette question si nous voulons être au cœur des enjeux politiques et être en phase avec le mouvement social et les luttes.

Régions : l'enjeu majeur de leur financement

Jean-Marc Durand

Les élections régionales de décembre 2015 vont se dérouler dans un environnement législatif marqué par l'entrée en vigueur pleine et entière de la loi NOTRe. Au-delà de la dimension législative et organisationnelle des territoires est fondamentalement posé l'enjeu budgétaire et financier. Dans les faits, tout le tripatouillage des compétences des collectivités territoriales porte en son cœur une seule exigence : s'adapter à la logique des multinationales et des marchés et pour cela, il faut réduire la dépense publique.

Les élections régionales de décembre 2015 vont se dérouler dans un environnement législatif marqué par l'entrée en vigueur pleine et entière de la loi NOTRe, après deux ans de discussions et de tergiversations.

Ce texte de loi confirme la montée en puissance des régions et des intercommunalités. Toutefois, au moins momentanément, les départements sont conservés. Les régions se voient confier l'économie et les grandes orientations stratégiques alors que les départements exerceront la compétence solidarité, et que le bloc communal, seul niveau à conserver la compétence générale, aura en charge les services de proximité. Concrètement l'articulation entre les niveaux d'organisation territoriale se présente ainsi :

– La clause de compétence générale, qui permet à une collectivité territoriale de se saisir de tout sujet ne relevant pas de l'État, est supprimée pour les départements et régions. Elle avait déjà été abrogée pour ces collectivités sous le mandat de N. Sarkozy mais rétablie au début de celui de F. Hollande. Seul le bloc communal en sera doté.

– Les treize grandes régions créées en métropoles par loi votée en décembre 2014 auront compétence sur le développement économique, l'aménagement du territoire, la formation professionnelle, la gestion des lycées et les transports, y compris les transports scolaires. Elles pourront jouer un rôle de coordination en matière d'emploi, mais sans toucher cependant aux prérogatives du Pôle emploi. Elles seront un moteur en matière d'environnement.

– Les départements, dont le projet de loi initial prévoyait la suppression, sont maintenus et gardent la gestion des collèges, des routes et de l'action sociale.

– La culture, les sports, le tourisme, l'éducation populaire et les langues régionales relèveront à la fois des régions et des départements. Les ports pourront relever, selon les cas, d'un type ou d'un autre de collectivité territoriale.

– Les deux départements et la région de Corse fusionneront à compter du 1er janvier 2018 dans une collectivité unique.

La question budgétaire et financière au centre d'une politique régionale de gauche

Au-delà de la dimension législative et organisationnelle des territoires est fondamentalement posé l'enjeu budgétaire et financier. Dans les faits, tout le tripatouillage des compétences des collectivités territoriales porte en son cœur une seule exigence : s'adapter à la logique des multinationales et des marchés et pour cela, il faut réduire la dépense publique.

Une des questions centrales est l'autonomie financière des collectivités territoriales. Une autonomie financière dont l'article 72-2 de la Constitution de 1958 posait les principes stipulant que : « Les ressources propres des collectivités territoriales doivent représenter une part déterminante de l'ensemble de leurs ressources, tout transfert de compétence doit s'accompagner du transfert des financements correspondants et, pour satisfaire au principe d'égalité, une péréquation intervient entre collectivités afin d'assurer une certaine autonomie financière aux collectivités les moins riches ». C'est cette autonomie financière qu'a totalement remise en question la loi 2010 de décentralisation jusqu'à supprimer dans les faits cette capacité pour les régions. Depuis cette date et la loi Notre le confirme, les régions n'ont plus la capacité de lever directement l'impôt. Ne disposant plus du levier des taux, cela revient à leur ôter toute autonomie budgétaire et financière réelle.

Desserrer l'étau de l'austérité

Aujourd'hui, la fiscalité qui abonde le budget des régions est une fiscalité

dont les taux et l'assiette ne relèvent plus d'une gestion et de décisions régionales. Les principales recettes fiscales des régions sont réduites à une simple allocation de recettes d'ordre national résultant de taxes comme les IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau), la CCVA, cotisation complémentaire assise sur la valeur ajoutée dégagée par les entreprises, dont le taux est déterminé par le Parlement, la TICPE (taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) les cartes grises sur le taux duquel les régions peuvent encore agir mais dont le produit ne représente que 8 % de leur budget, et d'autres taxes (taxe spéciale sur les conventions d'assurance, taxe sur les surfaces commerciales…). Bref une foultitude de petites taxes venues remplacer subrepticement la taxe professionnelle et ayant surtout pour fonction de transférer le financement régional des grandes entreprises vers les plus petites et les commerçants et artisans.

La loi NOTRe confirme et aggrave la loi 2010 portant réforme des collectivités territoriales affectant particulièrement les finances des régions sur trois points : la clause de compétence générale, la fiscalité locale et les financements croisés (cofinancement par plusieurs collectivités d'un même projet).

Aujourd'hui le budget des régions représente 28 milliards d'euros (investissement et fonctionnement), une somme qui est restée quasiment étale depuis 2008 alors que le transfert des compétences de l'État vers les régions s'élève pour l'année 2014 à plus de 15 milliards d'euros (voir tableau ci-dessous).

Il est pourtant un fait. Les collectivités territoriales assument dans leur ensemble une part déterminante de la solidarité nationale au travers des services publics qu'elles proposent sur tout le territoire (crèche, transports collectifs, centres de santé, établissements scolaires, formation professionnelle, action sociale, logements sociaux, infrastructures sportives et culturelles, assainissements, déchets, voiries…). Véritables remparts contre la crise sociale et le recul de la démocratie qu'engendrent les politiques d'austérité et la résignation à la domination des marchés financiers, elles sont un facteur décisif de croissance économique et d'emploi. La région est une des chevilles ouvrières de ce dispositif, avec une responsabilité déterminante dans les domaines de la formation, de l'emploi, des transports publics et de la santé – ARS-. La stagnation de leur enveloppe budgétaire pousse à des choix drastiques en matière d'offre de formation professionnelle, de transport public et de santé, même si les Agences Régionales de Santé disposent d'un budget propre mais qui lui-même est en constante érosion.

C'est le résultat de l'obsession de Bruxelles au service des marchés financiers, de baisser les dépenses publiques (État, collectivités territoriales, protection sociale), sous prétexte de réduction des dettes et déficits publics. L'impact est rude pour les collectivités territoriales confrontées à la réduction massive des concours de l'État. Au cours des années 2013 et 2014 le montant de cette réduction a représenté 4,5 milliards cumulés. S'y ajoutera une somme de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017, en cumul 17 milliards. Pour la seule année 2015, les régions auront du se passer de 451 millions.

Difficile pour justifier une telle évolution d'incriminer un excès de dépenses des régions. Leur budget est en effet resté à l'identique depuis 2008. La réalité est toute autre. Les Régions ont été mises à mal par la réforme de la taxe professionnelle qui les a privées de tout levier fiscal et les a mis sous tutelle financière

Dépenses au titre des compétences transférées aux collectivités locales en 2014

en millions d'euros

	2011	2012 (r)	2013 (r)	2014 (p)
Aux départements				
Aide sociale (1)	34 891	35 981	36 997	38 493
dont :				
revenu minimum d'insertion / revenu de solidarité active (2)	*8 982*	*9 346*	*9 708*	*10 667*
allocation personnalisée d'autonomie	*5 455*	*5 572*	*5 652*	*5 688*
Collèges	4 278	4 193	4 050	4 199
Services départementaux d'incendie et de secours	2 454	2 519	2 494	2 580
Aux régions				
Formation professionnelle continue (3)	(r) 5154	5 211	5 245	5 224
Enseignement	6 105	6 053	5 945	5 908
Transport ferroviaire régional de voyageurs	3 389	3 520	3 911	4 235

p : données provisoires.

r : données révisées.

(1) : dépenses des fonctions prévention médico-sociale, action sociale (hors RMI et APA), RMI, APA et RSA.
(2) : le RSA s'est substitué au RMI le 1er juin 2009

(3) : y compris apprentissage.
Champ : France.
Sources : DGCL ; DGFiP.

de l'État, tant la part des dotations est forte (47 %) et l'autonomie fiscale faible. Privées de ressources dynamiques et confrontées à des dépenses contraintes inflationnistes (formation professionnelle, TER), les Régions ont perdu, sur 2010-2012, 250M€ d'autofinancement par an en moyenne. En 2014, elles ont supporté une baisse de DGF de -184M€ et un recul de CVAE de -100M€ également. La baisse en 2015, 2016 et 2017 des dotations aux Régions à hauteur de -440M€/an revient à amputer leur capacité d'autofinancement de près de 1,3Md€, soit -33 %.

Face à ces multiples contraintes et pour respecter l'obligation d'équilibre de leur budget annuel, les régions sont confrontées à un dilemme : soit elles rentrent dans le moule des politiques d'austérité chère à la droite et aux sociaux-libéraux en privatisant ou en abandonnant des missions, soit, ne pouvant plus utiliser le levier fiscal, elles recourent à l'emprunt. C'est pour une part ce qu'elles ont du consentir, voyant ainsi le volume global de leurs crédits passer de 157M€ en 2010 à 234 M€ en 2014. De quoi satisfaire des banques toujours plus assoiffées de rentabilité et dont la politique, malgré l'épisode Dexia, n'a pas vraiment évolué.

Que faire ? Réduire les dépenses, encore et toujours plus, privatiser les services publics territoriaux sous prétexte de faire reculer le poids des dettes ? C'est ce qui s'est fait en Grèce pendant cinq ans. Résultat : cinq années de récession et une dette publique qui, rapportée aux richesses nationales produites, est passée de 128 % en 2008 à 176 % début 2015 !

Faut-il réclamer de nouveaux impôts pour les régions dont l'assiette ne manquerait pas d'englober les familles, alors que, déjà, le taux de prélèvement des administrations publiques locales a atteint 6,1 % du PIB en 2014, contre 4,5 % en 2010 ? Toute chose égale par ailleurs, cela contribuerait à rétrécir la demande intérieure déjà écrasée par la stagnation des salaires, le chômage et la pauvreté.

Faut-il, alors, se résoudre à faire passer les régions comme l'ensemble des collectivités territoriales sous les fourches caudines de marchés financiers de plus en plus avides ?

Rien de tout cela ! Il faut augmenter les ressources propres de l'ensemble des régions comme de l'ensemble des collectivités territoriales sans accroître la pression fiscale sur les couches populaires et moyennes et sans s'enfermer dans une spirale de la dette. Et c'est possible : En cherchant, sans attendre, à mobiliser autrement le crédit des banques sur les territoires, en exigeant une réforme de la fiscalité locale, en revendiquant beaucoup plus de pouvoirs pour les citoyens et leurs élus sur l'utilisation de l'argent des fonds publics, du crédit et des profits sur les territoires.

De nouveaux financements pour les régions

Face à la croissance des besoins populaires et à la nécessité d'apporter de nouvelles réponses pour combattre la crise et ses effets il faut absolument dégager de nouvelles ressources. Elles seront le moyen de permettre des échanges constructifs entre élus de gauche et citoyens pour construire des politiques régionales en rupture avec celles que propose la droite, moyens de résistance aux choix anti-démocratiques dictés par les marchés financiers et d'impulsion d'une vraie politique de gauche. Dégager de nouveaux financements pour les régions suppose d'agir en deux directions.

Fiscalité et dotations : une réforme urgente !

Les Régions sont le niveau de collectivité avec la plus faible autonomie fiscale. Elles doivent donc retrouver un niveau d'autonomie qui pourrait être fixé au taux moyen d'autonomie des collectivités ce qui participerait à réduire la part des dotations de l'État dans leur financement. Il est temps de sortir d'une logique de sous-traitance financière des Régions par rapport à l'État qui a largement atteint ses limites. Mais ce changement suppose en priorité l'engagement d'une réforme d'ensemble de la fiscalité locale, elle-même partie prenante d'une profonde refonte des prélèvements fiscaux. Quatre principes doivent présider une réforme de la fiscalité locale. Il s'agit :

- Du maintien du caractère indiciaire de la fiscalité locale : c'est-à-dire, établie d'après les indices extérieurs de richesse. Cela va à l'encontre de l'idée selon laquelle il faudrait intégrer dans l'établissement de la base des impôts locaux une part du revenu des ménages. Cette proposition, qui se voudrait de bon sens, cherche, en réalité, à frayer la voie à la mise en place d'un impôt local sur le revenu, sorte d'impôt par capitation, avec l'idée qu'à terme, il devienne la principale, voire l'unique, source de financement fiscal des collectivités.
- Du respect de l'autonomie des collectivités territoriales : Il s'agit de confirmer leur capacité de voter leur budget (dépenses et recettes), notamment en décidant des taux d'imposition.
- Du refus de la spécialisation de l'impôt : qui sous-entend que chaque niveau de collectivités soit alimenté par une source fiscale unique, sorte d'impôt spécialisé alors qu'il faut affirmer, pour le financement de chaque collectivité une diversité de recettes fiscales.
- La mise en cause du principe des « taux liés » : qui lie l'évolution du taux de chaque taxe locale à celle des autres. Cela avait notamment pour objet d'empêcher la hausse des taux de taxe professionnelle indépendamment de ceux de la taxe d'habitation ou de la taxe foncière.

Sur ces bases, se construirait la réforme des prélèvements fiscaux locaux qui passe par la création d'un nouvel impôt local sur le capital des entreprises et une refonte de la fiscalité locale des personnes.

Créer un nouvel impôt local des entreprises

En prenant appui sur les besoins de services publics locaux, de logements sociaux, de dépenses d'accompagnement, il serait décisif de doter la France d'un nouvel impôt territorial assis sur le capital matériel des entreprises. Bâtiments, terrains et équipements seraient ainsi valorisés par l'application d'un pourcentage sur leur valeur d'origine, une valeur d'origine actualisée pour les bâtiments et terrains. Mais il est tout aussi nécessaire de mettre à contribution, au niveau national, les actifs financiers des entreprises (4 724,4 Mds € fin 2011 selon les comptes de patrimoines des sociétés non financières) auxquels il faudrait ajouter les actifs financiers détenus par les banques, sociétés financières et assurances (nets des provisions techniques d'assurances ils totalisaient 10 603,1 Mds € fin 2011).

Cette contribution nationale, additionnelle à ce nouvel impôt territorial sur le capital des entreprises serait assortie d'un taux très bas (0,5 %) et perçue par les communes. Elle rapporterait immédiatement plus de

20 Mds €, s'agissant de la taxation des seules entreprises non financières. Cette ressource prélevée nationalement serait péréquatée en fonction du nombre d'habitants et de la situation sociale de chaque commune. Ce dispositif inciterait les entreprises à ne pas gâcher leurs capitaux du point de vue de l'intérêt social des salariés et des populations.

Refondre la fiscalité des personnes

Une telle refonte exige une actualisation profonde des bases d'imposition des immeubles bâtis et non bâtis soumis à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. À cet effet serait lancée une vraie révision foncière jamais pratiquée depuis 1970. Conduisant à une augmentation importante des bases d'imposition, il incomberait aux collectivités territoriales de travailler à une adaptation des taux pratiqués dans un projet participatif d'élaboration de leur budget.

Ainsi établies les nouvelles valeurs locatives foncières serviraient au calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Quant à la taxe d'habitation calculée sur la même base, elle serait modulée en fonction de la situation économique et sociale des foyers concernés et plafonnée.

Enfin, s'agissant de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) ou de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), il serait proposé de ne conserver que la TEOM. Deux remarques à ce propos :

- La TEOM est calculée à partir de la valeur locative foncière alors que la REOM est calculée sur le principe du consommateur-payeur ce qui à l'évidence n'est pas un prélèvement favorable aux populations les plus défavorisées. Elle introduit en outre, une forme de prélèvement par individu niant la notion de foyer fiscal.

- On peut observer une augmentation du produit de la TEOM passant de 5,5 milliards d'euros en 2008 à 6,3 milliards en 2013. Elle résulte certes de l'accroissement du nombre de ménages cotisants mais elle découle également de l'augmentation des coûts de traitement, notamment du fait de la prise d'importantes parts de marchés dans ce secteur par des grands groupes privés. La question d'une gestion publique de cette mission se pose. Son cadre pourrait être celui d'un service public national décentralisé permettant une mutualisation des coûts de gestion et d'offrir ainsi le même service à des tarifs similaires pour chaque citoyen quel que soit son lieu de résidence.

Redéfinir une part fiscale régionale

Eu égard aux compétences développées par les régions dont beaucoup ont trait au développement économique et à l'emploi il conviendrait d'asseoir leur ressources fiscales propres sur le foncier bâti et non bâti ainsi que sur le nouvel impôt territorial des entreprises (capital foncier et matériel), trois impôts auxquels serait appliquée une part régionale. Les régions, renouant avec le vote de taux d'imposition, retrouveraient ainsi une autonomie budgétaire et une authentique capacité de décision financière. Afin de ne pas alourdir la charge fiscale des contribuables qui verraient apparaître une ligne supplémentaire sur leur avis d'imposition, il conviendrait de basculer les deux tiers, l'autre tiers restant aux régions, du montant des dotations de l'État jusque-là affectées aux régions et maintenant couvert par le produit de cette nouvelle fiscalité régionale, sur les dotations affectées aux autres collectivités. Ces dernières pourraient ainsi momentanément baisser leur taux ou faire face à des dépenses nouvelles sans les augmenter.

Mobiliser immédiatement les banques sur les territoires

On le mesure aisément si une réforme de la fiscalité locale est nécessaire, s'il est juste que les régions retrouvent une autonomie budgétaire, on mesure les difficultés inhérentes à la mise en œuvre d'une telle réforme notamment au regard de la pression que supportent déjà les contribuables locaux, particulièrement les ménages. On peut également aisément évaluer les besoins réels de financement régional pour redynamiser l'économie, développer des politiques de formation professionnelle de qualité, rénover les lycées, moderniser et adapter le rail aux besoins actuels de déplacement (cadencement, rénovation du parc, etc), soutenir les politiques culturelles. Cela se chiffre en dizaines, voire en centaines de milliards d'euros pour l'ensemble des régions. Vouloir le financer par la fiscalité ou les dotations d'État serait soit mettre à genoux les contribuables, soit capter une part du budget national qui ferait largement défaut ensuite au fonctionnement des institutions nationales.

Créer des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF)

Il est donc nécessaire d'envisager sérieusement d'autres voies de financement. Parmi elles, il en est une particulièrement efficace et tout à fait mobilisable. Il s'agit des banques et plus particulièrement du crédit bancaire. À ce titre, il est possible tout de suite, par la création de Fonds publics régionaux de mobiliser le crédit et les banques sur des actions de développement des ressources propres des régions, afin qu'elles puissent soutenir un essor de leurs services publics et de leur intervention.

Les banques ont le pouvoir de créer de la monnaie pour financer des investissements créateurs d'emplois durables et accompagnés de formations. Elles l'ont utilisé jusqu'ici, surtout, pour des opérations plus ou moins spéculatives, tout en cherchant à faire des profits faciles sur les PME et les collectivités locales. Cela a conduit à l'explosion de la crise financière et à la paupérisation de nombreux territoires.

Or, le système bancaire dispose, en France, d'une ressource considérable quasi gratuite : le virement, chaque mois, des salaires, pensions, retraites et allocations sur les comptes courants dans chaque agence. Cet argent n'est pas celui des banquiers, mais de la société. Il doit servir à sécuriser, non pas le financement de la spéculation, mais le crédit pour un essor pérenne de l'emploi, de la formation avec les capacités productives et de services nécessaires sur tous les territoires.

Plus le crédit servira, au bout du compte, à financer des créations d'emplois et l'essor des qualifications dans chaque région et plus leur base fiscale croîtra. Leurs ressources propres s'élevant, elles pourront d'autant mieux développer leurs services publics. Simultanément les dépôts des salariés en augmentation dans les banques et le système financier, viendront accroître sa sécurité.

Rôle et missions des FREF

Dans chaque région serait créé, à l'initiative du Conseil régional et par redéploiement des aides aux entreprises (exonération de charges sociales), un Fonds public pour l'emploi et la formation (FREF). Il prendrait en charge tout ou partie des intérêts payés aux banques par les entreprises sur les crédits finançant leurs investissements matériel et de recherche (bonification) selon la règle

suivante. Plus les entreprises par leurs investissements programmeraient d'emplois et de formations correctement rémunérés et contrôlés et plus les intérêts à payer aux banques sur ces crédits seraient abaissés. La Région pourrait, de plus, garantir ces crédits de façon tout aussi sélective.

Le FREF serait géré par un conseil d'administration placé sous l'autorité du Président de la Région et composé d'élus régionaux et locaux, de représentants des organisations syndicales de salariés et des associations de chômeurs, de représentants du système éducatif et de formation, des employeurs et institutions financières, de l'État. Ce conseil, après débats et consultations des institutions représentatives du personnel des entreprises, déterminerait les critères et le montant des attributions ainsi que les modalités d'évaluation et de contrôle. Dans ce cadre, les FREF assureraient deux grandes missions.

1- Faire face aux urgences :

Le Conseil régional interviendrait pour que, dans chaque département, le préfet décide d'un moratoire sur les suppressions d'emploi et réunisse des tables rondes pour discuter des propositions alternatives des syndicats, des comités d'entreprises, des délégués du personnel et des élus.

En mobilisant un nouveau crédit bancaire et des capacités d'expertise pluralistes, il aiderait à ce que soient retenues, dans chaque cas, les propositions qui réduisent le plus d'autres coûts que les coûts salariaux (intérêts, dividendes…). Le FREF serait le partenaire financier de ces actions et pourrait, à ce titre être saisi par les comités d'entreprises, les délégués du personnel, les syndicats et associations, les élus.

Il faciliterait l'accès à la formation qualifiante des salariés vulnérables, en liaison étroite avec les missions locales pour l'emploi, l'AFPA et le service public de la formation continue, et il encouragerait leur maintien en formation jusqu'au retour à un emploi décent.

2- Préparer l'avenir :

Le Conseil régional ferait procéder, en concertation avec les autres collectivités, à un inventaire détaillé des besoins d'emploi, de formation et d'accompagnement.

Il prendrait l'initiative d'organiser une Conférence régionale annuelle pour que les salariés, les citoyens, avec les syndicats, les associations, les élus, les représentants des entreprises, des institutions financières et des services publics puissent intervenir sur les choix. À partir du recensement des besoins, cette Conférence définirait des objectifs sociaux chiffrés de recul effectif du chômage, de créations d'emplois ou de transformations d'emplois précaires en emplois stables et correctement rémunérés, de mise en formations, depuis les bassins d'emploi et jusqu'au niveau régional. Le FREF serait largement sollicité, avec d'autres institutions, pour contribuer à la réalisation des décisions.

La Région, en concertation avec d'autres, interpellerait le Parlement et le Gouvernement pour que soit réunie une Conférence nationale annuelle visant, dans le même esprit, à sécuriser l'emploi et la formation à partir d'objectifs chiffrés annuels et demandera, pour cela, la création d'un Fond National pour l'Empli et la Formation (FNEF).

Chaque avancée en ce sens permettra de commencer à desserrer structurellement l'étau financier sur les régions et autres collectivités territoriales et de résister face aux pressions autoritaires. Il permettra, en même temps, de rassembler pour un changement de cap politique à gauche.

Chaque FREF créé sera une base pour l'édification ultérieure, au plan national, d'un pôle bancaire et financier public permettant de réorienter le crédit et poussant à une réorientation de la BCE dont l'énorme pouvoir monétaire doit être arraché à la domination des marchés financiers en servant à faire reculer le poids des dettes publiques, financer un vaste essor de tous les services publics et promouvoir sur tous les territoires un nouveau crédit sélectif pour les investissements favorable à l'emploi, la formation, la croissance des salaires, retraites, prestations et allocations. ■■■



Services publics : Actualiser l'argumentaire sur les nationalisations

Michel Dauba

Alors que ce n'est pas dans l'air du temps, de la même manière qu'il nous faut, face aux pressions contre les 35 heures et au regard des gains de productivité du travail, parler de nouvelle étape de réduction du temps de travail, il va nous falloir face aux privatisations et cessions d'actifs publics, reparler « nationalisations » et remettre en place un fort secteur public permettant aux services publics de renouer avec leurs missions, anciennes et nouvelles… Et nous allons devoir le faire sur des bases renouvelées, porteuses à la fois d'un regard critique sur les insuffisances du passé et des enrichissements récents des analyses et propositions économiques des communistes.

Le service public, comme originalité française et acquis historique

Dans la plupart des pays développés existent des « services publics » ailleurs en Europe appelés « services d'intérêt général » (SIG), ayant en charge des « missions d'intérêt général », dont la mise en œuvre est « déléguée » par la puissance publique à des entreprises, le plus souvent privée mais aussi publiques.

L'originalité française, compte tenu du rapport des forces à l'issue de la deuxième guerre mondiale, a consisté en une délégation envers des « entreprises publiques » dont le capital était détenu à 100 % par l'État et qui bénéficiaient du « monopole public »… On pense à EDF-GDF comme principal exemple.

Ce choix a été fait en considérant que, mettant le service public hors de la concurrence capitaliste, il permettait de mieux répondre à la prise en compte de ses missions, telles : un aménagement équilibré du territoire, avec les péréquations financières indispensables à l'égalité d'accès des usagers aux services partout sur le territoire, tant du point de vue de la qualité, des technologies mises en œuvre, que de la tarification…

L'entreprise publique de service public n'a pas d'autre objectif que de remplir ses missions en étant économe en financement public et sans laxisme quand aux conditions de travail de ses agents. Elle n'est pas placée, en principe, sous contrainte d'avoir à rémunérer des actionnaires qui réclament dividendes.

Ce système original a prévalu jusqu'aux années 80/90 où apparurent, parmi les nationalisées industrielles et bancaires, les premières vagues de privatisations, d'ouvertures de capital aux capitaux privés, et où surtout, l'Europe exige la fin des monopoles publics et la mise en concurrence dans le champ des services publics (on verra cela plus loin en détail).

Sur les trois décennies (dites « des trente glorieuses ») qui précédent, un consensus de type Keynésien s'était instauré : le récent conflit mondial ayant souligné le retard industriel de la France restée à dominante rurale, il était admis que seule l'initiative publique pouvait piloter la remise à niveau… Ce à quoi le secteur public, au-delà du service public, a pris une large part, avec succès.

Au-delà de la part prise au plan de l'industrialisation du pays par des entreprises comme Renault, l'aérospatiale et le CNES, France Télécom et le CNET (tous deux dans les PTT) dans l'électronique, la SNCF dans le ferroviaire, puis plus tard la CII et Bull dans l'informatique avec la « plan calcul » (même si les abandons ont suivi), il convient de noter le bilan en matière de qualité du service public : un réseau ferroviaire parmi les plus sûrs, voyageurs et fret, malgré le coût du développement du TGV ; une électricité la moins chère en Europe en même temps que la mise en place d'une industrie nucléaire qui fait référence dans le monde ; une industrie aéronautique à l'origine des programmes Airbus et spatiaux qui dament le pion à Boeing sur le marché mondial, et pour une période, une industrie téléphonique et électronique qui, avec Alcatel et Thomson, s'était hissé au niveau le plus avancé, comme en attestent les réalisations malheureusement laissées sans suites sur Grenoble et au CNET en matière de composant microprocesseurs… A noter aussi le rôle joué par ces entreprises dans un aménagement du territoire équilibré et favorisant l'emploi : au-delà des acquis industriels traditionnels de l'Île-de-France, de Rhône Alpes et de Midi Pyrénées, ce sont les effets favorables du développement de l'automobile sur la vallée de la Seine en Normandie et le développement

du machinisme agricole la Sarthe, les effets du développement des télécoms et de l'électronique en Bretagne et Pays de Loire.

Pour les communistes, l'enjeu dépassait ces acquis qu'il ne s'agit pas ici de négliger. Le processus engagé devait aboutir à une véritable « appropriation sociale » de la destinée de ces entreprises et sur une prise en charge de leur gestion par les travailleurs, servant d'exemples ailleurs. Pour preuve ce qu'envisageait concrètement le Statut d'EDF : un Conseil d'Administration, auquel participaient des représentants de toutes les forces sociales et économiques dépendant de l'entreprise (État, agents, usagers, élus locaux, sous traitants, etc.), devait décider chaque année de l'affectation des éventuels surplus financiers de l'entreprise ou des besoins de financement public. Dans le cas de surplus, on décidait éventuellement : des investissements nécessaires, de baisses tarifaires pour les usagers, d'amélioration des conditions salariales et de travail des agents, d'améliorations des conditions de sous-traitance envers les PME (innovation, formation) **(1)**.

Limites rencontrées : sous estimation des enjeux, insuffisante conscience sociale ? Nous sommes restés au milieu du gué.

Nous voulions aller vers l'« appropriation sociale », nous avons eu l'« étatisation ». Ce sont les forces politiques libérales au pouvoir, avec l'alternance Droite/Parti Socialiste, qui ont géré les entreprises publiques, dont celles « de service public ». Les actionnaires privés ont été remplacés par un actionnaire unique, l'Etat, qui s'est comporté comme tel : les excédents financiers ont été confisqués au profit du budget qu'ils ont abondé, poussant à une gestion voisine de celle qui recherche le profit privé… Ainsi on s'est éloigné progressivement des objectifs initiaux sans réelle protestation du PCF. Faut-il y voir un reflet de notre propre tendance « étatiste » de l'époque ? Je le pense. Et nous avons laissé en friche tout le volet de la démocratisation de la gestion, pourtant essentiel pour la réussite.

Le bilan des nationalisations de 1981 a achevé ce qui restait des espérances : Appréhendées par le Parti Socialiste au pouvoir comme le moyen de mettre en œuvre les restructurations industrielles et bancaires nécessaires à la mondialisation/financiarisation de l'économie, elles ont été consolidées pour la guerre économique mondiale par un financement public massif. Puis celui-ci réalisé, elles ont été restituées au privé. Et pour faire croire à l'inéluctabilité d'une telle évolution, ce sont les exigences, réelles, de la construction européenne qui ont été évoquées.

Ainsi, quand s'annonce l'offensive européenne de mise en concurrence dans le champ des services publics, elle bénéficie dans l'opinion d'une déception profonde et d'une interrogation sur l'utilité même des nationalisations, tant industrielles que bancaires et de services publics, même si des enquêtes d'opinion montrent un attachement à des entreprises comme EDF. A noter que si d'un côté ces enquêtes montraient un attachement aux entreprises de service public, toutes montraient aussi un avis favorable à la mise en concurrence, vue comme susceptible de bénéficier aux usagers. Ainsi, les seuls à agir de manière conséquente en claire conscience des enjeux du service public ont-ils été les agents eux-mêmes des entreprises publics, en même temps qu'ils dé » fendaient leur statut, lui aussi acquis historique de la Libération.

L'offensive libérale passe par les directives européennes

La doxa libérale et européenne et la « concurrence libre et non faussée » ne supportent pas le monopole, particulièrement quand il est public. C'est donc en France que les directives européennes sur les services publics ont eu le plus gros effet destructeur. Elles ont exigé successivement : l'interdiction du financement public comme « entorse » à la concurrence ; la séparation de l'« exploitation » et des « réseaux » pour permettre leur utilisation par les concurrents privés ; la multiplication des intervenants privés pour qu'il y ait concurrence dans le champ des services publics.

Ainsi EDF a été coupée en deux : EDF pour la production et la vente d'électricité, et RDF pour la gestion du réseau. GDF a pris son autonomie et, privatisée, est devenue fournisseur d'électricité concurrençant EDF. D'autres concurrents sont apparus mais de manière timide, à qui EDF doit fournir à bas coût l'électricité produite par ses centrales nucléaires.

Ainsi la SNCF s'est vue retirée la propriété et la gestion du réseau et des infrastructures en vue de la circulation de trains privés, d'abord sur le fret, puis vers 2015/2016 sur les voyageurs. Le gouvernement Jospin ayant saisi cette occasion pour « cantonner » sur RFF l'énorme dette accumulée avec le plan TGV alors que l'État aurait du prendre en charge ce qui découlait de ses choix politiques, RFF a été contrainte d'ajuster ses tarifs de péages de manière à rembourser la dette (sans y parvenir d'ailleurs). Les opérateurs fret se sont détournés du rail au profit du routier, la SNCF elle-même devenant le premier transporteur par route du pays… Nous verrons rapidement ce qui va se passer pour les voyageurs : les fermetures de lignes, de dessertes, comme la diminution du nombre de trains quotidiens du récent plan d'entreprise permet de craindre de nouveaux reculs graves….Et si l'on y ajoute le volet « transports par cars du « plan Macron », on voit quelle évolution est envisagée.

Évidement, Commission Européenne et gouvernements ralliés au libéralisme, socialistes ou de droite, ont poussé en toutes occasions aux privatisations et pour le moins aux « ouvertures de capital » des entreprises publiques. Ces sont les privatisations pures et simples : d'Air France, de GDF et de France Télécom séparée de La Poste, comme les nationalisées bancaires de 1981. Et l'ouverture de capital d'EDF, outre des nationalisées industrielles comme Renault où l'État garde la minorité de contrôle.

Le PCF s'est trouvé piégé en cette période. Participant au gouvernement, il ne voulait pas porter le chapeau des privatisations. Déjà malmené dans ses rangs par ses positions au moment de la privatisation de France Télécom, il dut aborder l'ouverture de capital d'Air France, exigée par la Commission Européenne en contrepartie de l'autorisation de recapitalisation par l'État à hauteur de 20 Md €. Ainsi le Ministre JC Gaysot comme la direction du Parti, voire la Section Économique elle-même, ont développé l'idée qu'une ouverture de capital n'était pas une privatisation si le rapport des forces interne était favorable… Approximation théorique dramatique et qui nous a coûté cher en interne et pèse encore aujourd'hui.

En réalité, dès que des capitaux privés entrent au capital d'une entreprise

publique, même de façon marginale, les actionnaires privés exigent, pour y entrer et y rester, rentabilité financière et dividendes correspondants. Et c'est toute la gestion qui change, visant aux excédents financiers, au profit capitaliste. De même, dès que l'entreprise publique est exposée à la concurrence de privés qui écrèment les secteurs d'activités, choisissent les sillons ou territoires rentables, elle doit relever le défi des tarifs et du contenu du service sur ces mêmes secteurs. Et c'en est fini des péréquations tarifaires et financières indispensables à l'aménagement équilibré du territoire et à l'égalité d'accès et de tarifs partout dans la pays.

Redonner aux services publics les moyens de leurs missions : anciennes et nouvelles

Il va nous falloir reparler « nationalisations », et pas seulement quand des entreprises sont menacées de dépeçage, comme ce fut les cas pour Alstom par ex. Et quand nous communistes, malheureusement trop rarement, nous les évoquons, c'est de manière défensive et surtout de manière empreinte du passé : une bonne vieille nostalgie des nationalisations de la Libération (et de 36 pour la SNCF), comme s'il suffisait d'en revenir là pour régler les problèmes… Oui, il va falloir reparler « propriété publique » (nationale et aussi sur des bases plus décentralisées) ; reparler « monopoles publics », mais sur des bases renouvelées, en même temps que promouvoir l'idée de « Pôles publics » dans les secteurs industriels clef.

La bipolarisation découlant d'un côté du développement à l'international prioritaire des « Métropoles Régionales » mises en place par la réforme territoriale, et de l'autre du déclin des collectivités locales confirmant la désertification rurale, les vieilles missions de services public reprennent une actualité et une urgence vitale : aménagement du territoire et garantie pour tous d'accéder à un service de qualité dans des conditions tarifaires identiques… Il est dommage de ce point de vue que les « Commissions préfectorales » dites de « contrôle et d'amélioration des services publics » soient tombées en désuétude, et que personne ne demande leur réactivation.

Mais bien entendu, c'est à partir de l'expérience des décennies passées depuis la Libération et des limites rencontrées avec les entreprises publiques, puis au regard des défis nouveaux que ces mêmes entreprises doivent nous aider à surmonter, qu'il faut envisager le contenu nouveau du statut et des missions de ces entreprises, de leur gestion et de leur financement… C'est particulièrement vrai du défi du plein emploi et de la relance de la croissance ; croissance largement assise sur une relance industrielle visant à une transition écologique de l'appareil productif, de nos modes de vie et de consommation.

Rien sans la mise en place de nouveaux droits d'intervention pour les agents, les usagers et les élus locaux

On l'a vu dans l'identification des limites rencontrées avec les nationalisations de la Libération, et à fortiori avec celles de 1981 : il faut mettre en œuvre des droits qui dépassent largement les droits de contrôle et de propositions (tels que ceux des CE) jamais entendus, pour accéder véritablement aux choix stratégiques et de gestion. Dans ce cadre les entreprises publiques, et singulièrement celles de « service public » peuvent et doivent être le champ d'expérimentation de nouveaux critères de gestion tels que ceux avancés par les économistes communistes (2).

Rien sans la mise en place d'un vaste plan de relance à partir d'objectifs de grands travaux, de recherches et de formations, qui passe d'abord par l'initiative publique et donc par le secteur public

Le secteur privé, industriel et bancaire reste dans l'expectative de la crise et ne fait que saisir les effets d'aubaine des mesures gouvernementales qui leur sont favorable : l'investissement et les créations d'emploi ne se font pas malgré l'avalanche d'aides et d'exonérations en tous genres… C'est la responsabilité de l'État et du secteur public que d'amorcer la pompe de la reprise, avec des programmes et des financements qui seront autant d'opportunités pour les entreprises d'y trouver leur place, moyennant engagements précis en matière d'emplois, de R&D et de formation.

Rien sans la mise en place d'un secteur public du Crédit réformé, comme véritable service du financement de la consommation et de l'investissement créateur d'emplois qualifiés

S'il y avait à déterminer une priorité, ce serait bien celle là, à partir des établissements publics existants dans ce secteur. Pour développer des critères d'affectation des crédits bancaires favorables au développement en lieu et place des actuelles garanties de solvabilité et profitabilités escomptées qui, dans la crise, conduisent à la paralysie actuelle (3)… Et cela passe, bien au-delà des simples ratios prudentiels resserrés de Bâle, par une ouverture de la création monétaire anticipant le retour par les créations de richesses permises par les investissements engagés : grands travaux et projets d'entreprises y afférant… .C'est les sens des « pôles publics » proposés par les communistes, engageant sur des grands projets, avec les entreprises industrielles publiques et les banques publiques qui les accompagneraient, les entreprises privées qui y prendraient leur part… Un pilotage public de la relance… Une forme nouvelle de « planification » qui au lieu de programmer des volumes et des investissements, ferait de la prospective à partir d'incitations, de financements ciblés et de pilotage public.

Rien sans une réforme en profondeur de la construction européenne, de la Banque Centrale Européenne et de l'Euro lui-même

On le voit avec le cas grec. Malgré l'évidence de l'échec totale des politiques d'austérité, la Troïka, sous influence allemande, maintient ses diktats économiques et sociaux, et continue de mettre les privatisations et cessions au privé d'actifs publics au cœur de ses recettes. **Rien n'est donc plus urgent que d'expliquer encore et encore les mécanismes pervers à l'œuvre, et d'offrir une alternative.** Ce que nous disons au plan national pour une réforme du crédit et pour une relance par l'initiative publique est valable pour l'Europe : réforme de la BCE pour le financement direct des États, avec redéfinition de ses missions et de la politique monétaire de l'Euro (objectif emploi et création monétaire), articulée à un grand

plan européens de grands travaux et de recherches pour une mutation écologique de notre appareil productif européen et de nos modes de consommations… **C'est le sens de notre proposition de création d'un Fond Européen pour les services publics, pour l'emploi et la croissance en Europe.**

Nota : Cet article concerne principalement les services publics de réseaux**,** traditionnellement assurés par les entreprises publiques**.** Un article similaire devrait concerner les Fonctions Publiques, en particulier la territoriale et celle de la santé.

Les collectivités territoriales représentent 70 % de l'investissement public, supportent des restrictions budgétaires qui vont gravement impacter l'activité de proximité de nombreuses PMI-PME et donc l'emploi local et la qualité des équipements collectifs… Leurs problèmes doivent être posé en rapport avec la mise en place des « fonds régionaux pour l'emploi » dans le même esprit que les voies de relance que nous préconisons à partir du secteur public au plan national… Bien des dimensions locales du besoin d'appropriations et de maîtrise publiques y peuvent être abordées : politique de l'eau, transports régionaux TER, politiques agricoles et encadrement des rapports agriculteurs/distribution, etc.

Le service public de santé, financé pour l'essentiel par le budget de la sécurité sociale, est en délabrement accéléré en milieu rural. Son redressement doit être mis en rapport avec les besoin, dont celui d'un aménagement du territoire favorable à l'implantation des entreprises qui cherchent prioritairement avant de recruter : la proximité d'établissements d'éducation et de santé. ■■■

(1) On retrouve ce mode de gestion dans les « comptes de surplus » et la « facturation au coût marginal » propres à EDF. Les propositions de Paul Boccara en matière de « critères nouveaux de gestion des entreprises » : les calculs de différents types de « Valeur ajoutée disponible », s'inspireront des « comptes de surplus » envisagés pour EDF à la Libération. Enfin après 81, le dirigeant communiste de la RATP, Claude Quin, tentera de développer des critères de gestion semblables.

(2) Ce n'est pas le lieu de développer ici, mais il s'agit de critères prenant le contre pied du « taux de profit » capitaliste qui pousse à réduire les dépenses salariales, prioritairement aux économie de capital, matériel et financier. En visant le développement de la « valeur Ajoutée » globale, relativement aux besoins en capital, matériels et financiers, ils incluent les dépenses salariales (salaires, protection sociale, formation, voire RD) dans le numérateur VA à développer. Et ils poussent à une affectation des résultats qui ne soit pas la rente financière des actionnaires et des banques.

(3) Le PCF propose la « sélectivité » du crédit : des taux d'intérêts élevés dans le cas de financements de délocalisations ou de plan social (pour les dissuader) et des très bas taux d'intérêts, voir nuls, (on a vu récemment, face à la crainte de dévalorisations, les banques proposer d'accueillir des gros dépôts à des taux négatifs), pour les investissements créateurs d'emplois, les dépenses de RD et la formation..

Banque de France :
les politiques néolibérales vont-elles casser l'outil ou le mettre au service de l'emploi et de la création de richesses dans les régions ?

Denis Durand

La bataille de Grèce est un terrain d'illustration du pouvoir de nuisance de la Banque de France au sein de l'Eurosystème (BCE). Les élections régionales en France pourraient constituer un autre lieu d'illustration cette fois positive de ce pouvoir, permettant de sortir de la crise et des politiques d'austérité. Avec la constitution des Fonds régionaux pour l'emploi et la formation (FREF) ouvrant sur une sélectivité des refinancements bancaires assises sur des critères de progrès économiques, sociaux et environnementaux, la Banque de France pourrait devenir concrètement un outil démocratique du développement des territoires.

L'actualité ne cesse de nous rappeler la place importante que la Banque de France tient dans la société.

Nous nous servons quotidiennement de billets de banque. Le rôle que les succursales de la Banque de France jouent dans le traitement du surendettement des ménages est bien connu. Et lorsque la crise économique place la Banque centrale européenne au premier plan de l'actualité, c'est aussi de la Banque de France qu'il est question. Les banques centrales nationales de la zone euro forment en effet avec la BCE ce qu'on appelle l'Eurosystème. Si les décisions politiques sont prises par le Conseil des gouverneurs de la BCE, la mise en œuvre de ces décisions (interventions sur le marché monétaire, gestion des

réserves obligatoires…) est pour la plus grande part prise en charge par les banques centrales nationales. Il en va de même de tout ce qui contribue à préparer les décisions de politique monétaire : études économiques, statistiques, évaluation de la qualité des actifs (titres publics ou privés, crédits aux entreprises) que les banques centrales acceptent de prendre en garantie lorsqu'elles prêtent de l'argent aux banques (on dit qu'elles « refinancent » des crédits accordés par les banques à leur clientèle).

Cette dernière tâche pourrait tenir une place très importante dans une politique visant à sortir de la crise et des politiques d'austérité qui l'alimentent. Grâce à son réseau de succursales implantées dans tous les départements, la Banque de France a les moyens de connaître précisément la situation économique et financière de toutes les entreprises du pays, les relations qu'elles entretiennent avec les banques, les crédits qu'elles reçoivent et leur capacité à les rembourser. L'action de la BCE consiste précisément à refinancer ces crédits : les banques centrales de l'Eurosystème, comme la Banque de France, par exemple, pourraient décider qu'elles cessent de refinancer les crédits aux entreprises qui utilisent leurs profits en placements financiers, qui délocalisent, qui suppriment des emplois. Seules les entreprises qui développent des projets porteurs de créations d'emplois, d'élévation de la qualification de la main-d'œuvre, de développement de la recherche, d'économies d'énergie et de ressources naturelles bénéficieraient de refinancements à taux privilégiés, par exemple dans le cadre des opérations « ciblées » sous forme de prêts à trois ans au taux de 0,05 % que la BCE a lancées en octobre dernier.

Brancher la politique monétaire sur les mobilisations sociales grâce à des fonds régionaux pour l'emploi et la formation

Ce serait un puissant moyen de changer le comportement des banques, en liaison bien sûr avec la constitution de pôles financiers publics nationaux. Cependant, une objection vient immédiatement à l'esprit : comment peut-on attendre de la BCE un tel changement de doctrine ? Depuis sa création, elle est au service de la finance et de la rentabilité, et non pas de l'emploi et de la création de richesses dans les territoires. C'est parfaitement exact mais deux choses pourraient la faire changer de doctrine : la réalité de la crise d'abord, qui l'a déjà obligée, par exemple, à lancer un vaste plan d'achat de titres publics alors qu'elle s'y refusait absolument avant la crise. Les mobilisations sociales ensuite – à l'échelle européenne, dans le prolongement de la bataille lancée en Grèce par la victoire électorale de Syriza, à l'échelle nationale et à l'échelle locale et régionale. Il serait vain en effet d'espérer qu'une impulsion d'en haut – de Francfort, de Paris ou de Berlin – suffise à imposer un changement réel : la conquête de pouvoirs sur l'utilisation de l'argent est une bataille qui se mène à tous les niveaux de décision à la fois.

Or, c'est précisément l'objet d'une proposition que la campagne des élections régionales remet en lumière : le remplacement de nombreuses aides publiques inefficaces par des fonds régionaux pour l'emploi et la formation. Il s'agirait de nouvelles institutions, qui pourraient être développées à partir de fonds d'aide à l'économie régionale déjà constitués dans bon nombre de régions. Leur rôle serait de venir à l'appui des mobilisations sociales pour des projets concrets de créations d'emplois ou de développement des services publics, en prenant en charge une partie des intérêts des prêts bancaires permettant leur réalisation, ou en leur accordant une garantie. Les syndicats et les élus locaux, régionaux ou nationaux seraient représentés dans leurs conseils d'administration à qui ils auraient le pouvoir de proposer des projets à soutenir.

La mission d'information et d'évaluation « Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ? », lancée par la Ville de Paris à l'initiative des élus communistes donne d'excellents exemples des projets qui devraient pouvoir faire appel à une procédure de ce type pour obtenir que les banques s'engagent dans leur financement, afin d'orienter le secteur bancaire vers le financement de l'économie réelle, sur des critères sociaux et environnementaux. On notera avec intérêt que la directrice régionale de la Banque de France a été auditionnée par la mission ; elle a indiqué qu'une action concertée avec la profession bancaire pourrait être envisagée en vue de l'élaboration d'un dispositif de garantie par la Ville de Paris pour les entreprises développant des technologies de pointe.

De fait, dans le fonctionnement des fonds régionaux, la Banque de France pourrait intervenir à différents stades de la procédure. Elle pourrait apporter son expertise financière dans l'examen des demandes de soutien présentées au Fonds, pour contribuer à vérifier la viabilité économique des projets. Mais surtout, une fois qu'un projet serait adopté, elle inscrirait les crédits bancaires mobilisés pour sa réalisation dans la liste des crédits susceptibles d'être refinancés à taux privilégié par l'Eurosystème. Ainsi, un lien serait établi entre les mobilisations sociales et la politique monétaire.

Notons également qu'un tel refinancement sélectif de crédits aux entreprises sur la base de critères économiques, sociaux et environnementaux pourrait être introduit en France sans attendre sa généralisation à la zone euro. Le Conseil des gouverneurs de la BCE a en effet instauré en novembre 2011 une faculté pour chaque banque centrale de proposer sa propre définition des actifs susceptibles de servir de garantie aux interventions de l'Eurosystème. En utilisant les crédits validés par les fonds régionaux, et en faisant ainsi profiter l'économie nationale de sa connaissance très complète de la situation des entreprises, la Banque de France contribuerait, entre autres avantages, à combler le handicap qui résulte pour l'économie française de la moindre efficacité de son financement en comparaison du puissant soutien apporté à l'industrie allemande par son système bancaire.

De multiples enjeux de luttes immédiates, pour les salariés de la Banque de France comme pour ses usagers

Un tel projet ne peut aboutir que si des mobilisations à partir d'enjeux concrets et immédiats en matière d'emploi, de formation, de services publics, convergent pour changer le rapport de forces qui s'exerce sur les pouvoirs politiques et sur les banques centrales. Celles-ci y sont sensibles, tout indépendantes qu'elles se prétendent. Il s'agit d'un combat politique qui, en réalité, est déjà engagé.

Par exemple, plus de quinze ans de luttes à la Banque de France et dans les autres banques centrales

d'Europe ont conduit la BCE à changer radicalement sa politique en matière de fabrication des billets : au lieu de recourir au marché par voie d'appels d'offres, elle a décidé en octobre dernier de réserver 60 % de la production à un pôle, dit « pilier » public, d'imprimeries appartenant aux banques centrales elles-mêmes. À l'inverse, dans le domaine qui nous intéresse ici, la gestion néolibérale de la Banque de France, imposée par son gouverneur actuel Christian Noyer sous la forme d'une stratégie à l'horizon 2020, met en péril la capacité de la Banque de France à continuer sa mission auprès des territoires et des entreprises. Au lieu d'être traités dans la succursale la plus proche, les dossiers d'entreprises seraient concentrés dans un petit nombre de centres régionaux. Par exemple, toutes les entreprises de Paris et de la petite couronne relèveraient d'ici à quelques années d'un centre situé dans une tour de La Défense. Les succursales de Saint-Denis et du boulevard Raspail disparaîtraient purement et simplement, celles de Créteil et de Pantin se contenteraient de recueillir les dossiers avant leur transmission à l'échelon supérieur.

Cette stratégie produit déjà de sérieux dégâts dans le fonctionnement de la Banque mais tout n'est pas perdu. Dès 2012, l'ensemble des syndicats de la Banque avaient proposé une stratégie alternative résumée dans la formule : « une Banque de France plus proche de ses usagers pour mieux répondre à leurs attentes ». Sur cette base, une très forte mobilisation avait obligé le gouverneur à reculer sur des points importants et à accepter, en particulier, qu'une partie des dossiers d'entreprises continuent d'être traités sur place. Cet engagement sera-t-il durablement tenu ? Dans quelle proportion ? C'est aujourd'hui même un enjeu des luttes syndicales dans l'entreprise. Leur issue dépendra aussi de l'écho qu'elles recevront chez les « usagers » de la Banque de France : banquiers, chefs d'entreprises… mais surtout salariés, citoyens et leurs représentants.

Les élections régionales seront ainsi l'occasion d'interpeller la Banque de France sur ce qu'elle fait pour soutenir l'emploi et la création de richesses dans les territoires. ■■■

Régions et développement économique : des enjeux colossaux mais des moyens dérisoires

Alain Tournebise

Les régions sont des institutions majeures de l'action économiques des territoires. Le renforcement de leurs missions dans le cadre des récentes réformes territoriales ne s'est pourtant pas accompagné d'un renforcement des moyens financiers, techniques, ni humains. Opéré sous contrainte des politiques nationales de réduction de la dépense publique, ce renforcement conduit à un déséquilibre des ambitions des exécutifs régionaux pour les territoires et à un affaiblissement de la réponse publique à leurs enjeux de développement. Cette situation place de nouveau sur le devant de la scène le besoin des fonds régionaux pour l'emploi et la formation, et l'impératif d'une gestion démocratisée des financements locaux.

Des missions multiples…

Depuis la loi du 2 mars 1982, le développement économique est le domaine d'intervention principal des régions. La loi du 13 août 2004 sur les libertés et les responsabilités locales a confirmé le rôle des régions en les chargeant de coordonner les actions de développement économique menées sur le territoire régional.

D'une part les régions élaborent, en concertation avec les autres collectivités, un schéma régional de développement économique (SRDE). Ce document a pour objet de définir les orientations stratégiques en matière économique au sein de l'espace régional. L'action économique des régions comprend, d'autre part, la définition du régime des aides aux entreprises (prestations de services, subventions, bonifications d'intérêts, prêts, etc.) et de leur octroi. Les autres collectivités et groupements peuvent participer au financement de ces aides, sur la base d'une convention avec la région.

Les régions ont également, aux côtés de l'État un rôle dans l'aménagement du territoire. Bien que l'ensemble des collectivités territoriales concourent avec l'État à l'aménagement du territoire, seules les régions sont consultées (de façon obligatoire) lors de la définition de la politique nationale. Les régions disposent en outre de compétences propres en ce domaine : elles élaborent un schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT), qui fixe les orientations à moyen

CIR, CICE, Pacte de responsabilité : beaucoup d'argent perdu… mais pas pour tout le monde

Les mesures de « soutien à la compétitivité » successives adoptées par les gouvernements socialistes ont toutes les mêmes caractéristiques : aucune sélectivité, absence de contreparties insuffisance de contrôle et absence de tout dispositif d'évaluation.

L'absence de sélectivité fait que les grandes entreprises bénéficient aux frais du contribuable d'un effet d'aubaine dont elles n'avaient aucunement besoin au détriment des PME. Ainsi, le Crédit Impôt Recherche a généré en 2012 (derniers chiffres définitifs connus) un montant de 5,3 Md €. Mais cette manne n'a que très peu profité aux PME qui sont pourtant celle des entreprises qui ont le plus de difficulté à se financer. Les entreprises de moins de 250 salariés, qui représentent 88,9 % du nombre d'entreprises n'ont perçu que 31,4 % de ces 5,3 Md€ pour un montant moyen par entreprise de 130 000 €. Les grands groupes de plus de 5 000 salariés qui ne représentent que 0,6 % des entreprises, en ont reçu, eux plus de 34 % pour un montant moyen de plus de 19M€ par entreprise.

L'absence de tout contrôle autorise les entreprises à imputer à la R & D des dépenses qui n'ont sans doute que peu de rapport avec un réel effort de recherche. D'ailleurs les règles du CIR lui-même permet aux entreprises de compter comme R & D les dépenses de veille technologique ou de normalisation. On peut par ailleurs s'étonner que le secteur des « Services Bancaires et Assurance » aient déclaré plus de 300M€ de dépenses de recherche. À moins qu'il ne s'agisse de ces innovations financières qui ont déjà coûté si cher à l'économie mondiale.

Il en est de même pour le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi qui, en 2013 a généré près de 11 Md€. Les grandes entreprises en ont bénéficié de plus de 35 % pour un montant moyen de plus de 12M€, alors que les PME n'ont reçu que 31 % pour un montant moyen de 25 000 €. Là encore, certains secteurs bénéficient d'un vrai effet d'aubaine. Ainsi la CFE-CGC du secteur bancaire a récemment révélé que les banques ont reçu 211 M€ en 2015 alors qu'elles ont supprimé 3 000 postes en 2014.

Enfin, il n'existe pratiquement pas d'évaluation de l'efficacité de ces dispositifs. Seule l'enquête de l'INSEE publiée en septembre 2014 fournit quelques indications qui ne sont pas très prometteuses pour l'emploi puisque moins de la moitié des entreprises se disent prête à utiliser le CICE pour embaucher.

Selon les résultats de cette enquête, 52 % des entreprises des services et 58 % des entreprises de l'industrie déclarent que la part du CICE améliorant le résultat d'exploitation sera majoritairement utilisée pour l'investissement. Derrière l'investissement, l'emploi est lui aussi mentionné par une part significative d'entreprises. En juillet, 48 % des entreprises de services et 34 % des entreprises de l'industrie répondaient que le CICE aurait un impact sur l'emploi. Les effets sur les salaires et sur les prix sont cités moins fréquemment. Et encore ne s'agit-il que d'intentions ...

Cette absence criante d'évaluation a même ému la Cour des Comptes qui, dans un référé d'avril 2015 a conseillé au Gouvernement de « procéder à une évaluation des effets des allègements généraux de cotisations sociales sur les années 2006-2014, simultanément avec celle du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, en en confiant, par exemple, le pilotage au Comité de suivi du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE). »

A. T.

terme en matière de. Ce document définit notamment les objectifs de localisation des grands équipements et veille à la cohérence des projets d'équipement avec les politiques de l'État et des autres collectivités.

Les régions organisent des services de transport routier non urbain des personnes et constituent l'autorité organisatrice des transports ferroviaires de la région (trains express régionaux, dits TER), à l'exception de l'Île-de-France. Elles élaborent aussi un schéma régional des infrastructures et des transports.

Les régions assurent enfin un rôle de premier plan en matière de formation. Formation professionnelle d'abord : depuis la loi du 13 août 2004, la région « définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ». Elle n'est donc plus chargée uniquement de sa mise en œuvre. La région élabore un plan régional de développement des formations professionnelles et également un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue (PRDF) qui poursuit deux objectifs : faciliter la construction de parcours individualisés d'accès à la qualification et élever le niveau de compétences professionnelles tout au long de la vie.

Aux régions reviennent aussi la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées.

Enfin, depuis 2014, les Régions se sont vues confier la plus grande part de la gestion des fonds structurels et d'investissement (FESI), nouvelle appellation qui regroupe le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP). Avec un peu plus de 20Md d'€ sur 6 ans ces fonds doivent contribuer à la compétitivité de l'économie et de l'emploi à la transition énergétique et écologique et à l'égalité des territoires et des chances.

Les Régions sont également intégrées au sein des instances de gouvernance de Bpifrance la banque publique d'investissement : Conseil d'administration, Comité d'orientation national (CNO) et Comités régionaux d'orientation (CRO). Présidé par le

Président du Conseil régional, chaque CRO formule un avis sur l'action de Bpifrance dans la région et veille à sa cohérence avec la stratégie de développement économique régionale, en associant les acteurs économiques du territoire.

La loi NOTRe adoptée en juillet 2015 a encore renforcé le rôle économique des régions en créant notamment un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) *opposable aux collectivités territoriales et aux chambres consulaires situées dans la région.*

On le voit, avec ses compétences de planification et son rôle opérationnel dans la formation initiale et continue de la main-d'œuvre, le développement des infrastructures et des services de transport, les politiques d'aides aux entreprises ou à l'innovation, la région a pleinement vocation à être un acteur majeur du développement économique des territoires. Mais faute de moyens adaptés, les régions sont encore loin de cette ambition.

Des moyens insuffisants…

Il faut distinguer, au sein des politiques conduites par les régions, les compétences obligatoires (formation professionnelle, apprentissage, construction et entretien des lycées, transport express régional), et celles qui relèvent de politiques volontaristes laissées à leur libre choix (aide à la recherche, innovation et enseignement supérieur, ferroutage, équipements et environnement, etc.). Or les compétences obligatoires mobilisent entre 75 % et 80 % de leur budget. Les régions n'ont donc, en réalité, qu'une marge de manœuvre restreinte, de l'ordre de 20 % de leur budget global. En 2013, cette capacité d'initiative a représenté de l'ordre de 53 Md d'€, consacrés essentiellement à l'aménagement du territoire, l'environnement, la culture et enfin, aux actions de développement économique pour un montant de l'ordre de 2 Md d'€. Les moyens consacrés par les régions au développement économique sont donc loin des dépenses de l'État dans ce domaine essentiellement constituées d'exonérations de toutes sortes : plus de 5 Md € pour le Crédit Impôt recherche, près de 11 Md € pour le CICE (Crédit Impôt Compétitivité Emploi) et plus de 20 Md € de réduction de charges sociales recensées par la Cour des Comptes en 2013.

Pourtant, les régions constituent un échelon particulièrement pertinent pour piloter le développement économique des territoires. En particulier au regard des nouveaux enjeux industriels, agricoles, énergétiques et environnementaux qui, tous, reposent sur une nécessité de proximité.

En matière industrielle, la convention du PCF de novembre 2014 a mis en lumière l'importance de l'économie circulaire et de relocalisation comme moyen de refonder une industrie nationale, «... il faut développer les mises en réseaux pour organiser la complémentarité des besoins et les coopérations mutuellement profitables car les déchets des uns peuvent et doivent devenir les matières premières des autres… La démarche de relocalisation ouvre des perspectives nouvelles pour un modèle productif rapprochant les lieux de production des lieux de consommation, au plus grand bénéfice des populations et des territoires concernés… ». Mais la structuration de ces complémentarités nécessite une logistique importante, en termes de coordination, de réseaux, de transports, d'implantations. Qui, mieux que les collectivités locales et notamment les régions ont en main les leviers politiques et administratifs pour les organiser. ?

Dans le même ordre d'idée, la crise agricole actuelle montre les limites d'une agriculture productiviste, dominée par les marchés et prisonnière de la grande distribution. Le Parti communiste milite depuis longtemps pour un nouveau modèle agricole fondé notamment sur la relocalisation des productions et le développement de circuits de proximité. « Il s'agit de développer les productions fourragères, en les associant étroitement aux productions animales… afin de reconquérir notre indépendance protéique… et de diminuer l'utilisation d'engrais chimiques, tout en limitant les contaminations de l'environnement par les nitrates ; de rapprocher les lieux de production et d'utilisation des produits agricoles (consommation humaine et transformation) afin de diminuer les coûts et les conséquences écologiques du transport, tout en facilitant l'accès à tous à des produits de qualité. Le PCF défend également… une politique foncière (qui) doit également permettre d'inverser le processus de concentration de la production et garantir l'accès au foncier des jeunes agriculteurs qui souhaitent s'installer. » Là encore, les régions peuvent jouer un rôle majeur dans ce remodelage de l'agriculture française, à condition qu'elles en aient les moyens financiers.

Dernier exemple, la loi de transition énergétique prévoit la rénovation de 500 000 logements par an. Mais elle ne prévoit aucuns financements pour réaliser les travaux alors qu'on estime que cette ambition nécessite de trouver entre 10 et 15 milliards par an. Par ailleurs, sur quelle filière professionnelle devra-t-elle s'appuyer quand on sait que la filière de la construction a perdu 70 000 emplois en deux ans et emploie 200 000 salariés détachés payés 600 euros par mois ?

Ce gigantesque potentiel d'activité sera-t-il abandonné à des société de tiers financement privées liées au secteur bancaire et motivées par le profit ou fera-t-il l'objet d'un véritable service public de la rénovation thermique, garant de la qualité, piloté par les collectivités locales, notamment les régions ? Cette question est un enjeu majeur des prochaines élections régionales.

Se donner des moyens de financement et de contrôle

De par leur position au plus près des besoins sociaux et des acteurs locaux, les régions sont en position de jouer un rôle clé pour infléchir le développement économique dans un sens correspondant aux intérêts des populations. Elles en ont désormais le pouvoir politique, il leur en manque encore le moyens financiers suffisants. C'est pourquoi le Parti communiste français propose la création de Fonds Régionaux pour l'emploi et la formation.

Ces Fonds interviendraient de différentes manières, notamment :

–Prise en charge de tout ou partie des intérêts payés (bonifications) pour des emprunts destinés à des investissements créateurs d'emploi et de mises en formation. Les taux d'intérêts seraient abaissés en fonction du nombre d'emplois créés ou du nombre de mises en formation.

– Garantie d'emprunt destiné à faciliter les octrois de crédits bancaires dans les mêmes conditions.

– Prises de participations dans des services publics locaux sous forme

d'établissements publics, de coopératives ou de société d'économie mixte

Ils seraient alimentés par le redéploiement de tout ou partie des actuelles exonérations d'impôts ou de cotisation de Sécurité sociale qui représentent aujourd'hui près de 30 Md €.

Gérés par les conseils régionaux, ces fonds seraient notablement plus efficaces que les dispositifs nationaux que sont le CIR ou le CICE (Cf. encadré). D'abord parce qu'ils seraient plus sélectifs. Les élus régionaux ayant une connaissance fine du tissu et des besoins économiques de leur territoire, ils seront mieux à même d'apprécier réellement quelles sont les activités qui doivent être développées où sont les besoins de financement réels. Ensuite parce qu'ils ne seraient attribués qu'en contrepartie d'engagements concrets en termes de qualité, d'emploi, de formation. Enfin parce que les élus de proximité seraient beaucoup mieux en mesure d'organiser un contrôle réel de la bonne réalisation de ces engagements

Ces fonds pourraient intervenir autant pour préserver l'activité existante que pour financer des activités nouvelles. Ils pourraient être saisis non seulement par les chefs d'entreprises, mais aussi par les comités d'entreprises qui pourraient, dans les cas de difficultés ou de projets de fermeture de sites, disposer d'un moratoire pour leur présenter leurs plans de reprise et solliciter les financements nécessaires.

Dotés de tels fonds d'intervention, les régions pourraient alors vraiment devenir des acteurs majeurs du développement économique, avec une dimension démocratique inconnue jusque-là. ■■■

Pour des régions démocratiques et solidaires

André Chassaigne

Député du Puy-de-Dôme et Président du groupe Front de gauche à l'Assemblée nationale

Démocratie, citoyenneté et proximité sont les éléments fondamentaux pour que les politiques publiques répondent réellement aux besoins et aux aspirations des populations. Aussi, l'amélioration des conditions d'exercice des droits démocratiques et d'implication des classes populaires doit guider toute réforme de nos institutions républicaines, à l'opposé des politiques mises en œuvre depuis 2012, qui s'inscrivent à contre sens de ces principes essentiels pour une République moderne et renouvelée.

Sur le plan social tout d'abord, l'essentiel des évolutions législatives se sont appliquées à limiter, voire démanteler, les droits et les pouvoirs d'intervention des salariés dans le domaine économique, et à corseter le tissu démocratique de proximité.

Sur le plan budgétaire, les coupes drastiques dans la dépense publique et singulièrement dans les dotations aux collectivités - 28 milliards d'euros cumulés d'ici 2017 - démontrent l'ampleur de l'attaque portée aux solidarités locales et au dynamisme de nos territoires.

Une volonté de dissoudre les échelons qui répondent aux besoins sociaux fondamentaux

La réforme territoriale de l'actuel gouvernement s'est ainsi conclue (provisoirement [1]) par l'adoption de la loi portant une Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe). Sans débat public dans le pays, seuls les échanges parlementaires et la mobilisation des élus auront permis d'éclairer quelque peu sur l'ampleur de la restructuration territoriale mise en œuvre. Après la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (loi MAPTAM) et la loi sur la délimitation des régions, la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe) a finalisé le dernier pilier d'une véritable « contre-réforme libérale » de nos institutions républicaines. Il ne s'agit plus de parler de décentralisation, axée sur des transferts de responsabilités de l'État vers les collectivités, mais plutôt de dilution des collectivités, accompagnée

d'un cortège de regroupement et de recentralisation des compétences.

Derrière les volontés affichées de simplifier un prétendu millefeuille, se cachait en fait une détermination : saper les fondations des deux cellules de base de notre construction républicaine que sont la commune et le département. Pourquoi ? D'abord parce qu'elles constituent, toujours aujourd'hui, des échelons de solidarité et de proximité avec les habitantes et les habitants et sont ainsi des obstacles aux politiques d'austérité. Même si ces deux niveaux de collectivités ne disparaissent pas dans l'immédiat, elles sont touchées au cœur dans leur capacité à répondre aux aspirations et aux besoins les plus fondamentaux des Françaises et des Français.

Nous pourrions illustrer parfaitement ce propos en revenant sur la création des « métropoles » comme celle de Lyon, qui bénéficie aujourd'hui de prérogatives faisant d'elle une collectivité pleine et entière, ayant totalement siphonné les compétences départementales : un véritable laboratoire libéral pour pousser plus loin le remodelage de la République.

Un plan d'ajustement territorial aux exigences de la finance

Force est donc de constater que les trois lois de la « réforme territoriale » ont été conçues pour jeter les collectivités dans l'arène de la concurrence européenne et de la compétition mondialisée et financiarisée. La loi MAPTAM, avec sa création des quatorze métropoles, avait ouvert le chantier du remodelage territorial en s'inscrivant dans le modèle d'une Europe des grandes régions et des métropoles. En fusionnant ensuite les régions pour les réduire à 13, non seulement on éloigne encore davantage les citoyens des lieux de décisions, mais on crée aussi les conditions pour concentrer les entreprises, les centres de recherches, les universités, et par là même l'ensemble des richesses produites autour de quelques grands pôles territoriaux, donnant ainsi satisfaction à la Commission européenne pour toujours mieux répondre aux logiques de rentabilité et d'extension des marchés.

Une concentration de la création des richesses et l'accentuation des inégalités territoriales

Dans ce nouveau cadre institutionnel, les dangers de relégation et de ségrégation guettent une majorité de territoires en l'absence de réflexion de fond sur la prise en compte et la lutte contre les inégalités. Pour prendre un exemple, le regroupement des régions Auvergne et Rhône-Alpes se caractérise surtout par l'absorption d'une région dite « pauvre » par une région dont le PIB se situe au deuxième rang national. Les écarts de revenus et les inégalités économiques, sociales et démographiques sont tels que cette future région sera inéluctablement un territoire à plusieurs vitesses autour d'une métropole lyonnaise concentrant l'essentiel de la création de richesses.

D'autant plus que la loi NOTRe a accordé un « pouvoir » économique accru aux métropoles : *« Les orientations du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation applicables sur le territoire d'une métropole sont élaborées et adoptées conjointement par le conseil de la métropole concerné et le conseil régional. À défaut d'accord, la métropole élabore un document d'orientations stratégiques qui prend en compte le schéma régional. Ce document tient lieu, pour la métropole, d'orientations ».* Avec cette disposition, les métropoles pourront largement concurrencer le Conseil régional dans ses propres politiques, amplifiant la guerre économique entre collectivités d'une même région, qui s'affronteront pour attirer sur leur propre territoire les investissements et les projets de développement économique.

Ajoutons à cela que dans le cadre d'un renforcement des pouvoirs régionaux, la loi NOTRe prévoit que les Régions élaborent et votent un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire (SRADDET). Opposable et prescriptif, il s'imposera aux autres collectivités. C'est un pas supplémentaire dans la remise en cause du principe constitutionnel de non tutelle d'une collectivité sur une autre.

La suppression de la clause de compétence générale, véritable symbole de la régression démocratique

La loi NOTRe a finalement acté la suppression de la clause générale de compétence au nom d'une clarification « indispensable » des prérogatives de chaque échelon territorial. Cette nouvelle donne aura des conséquences à ne pas sous-estimer. La clause de compétence générale permettait en effet à une collectivité d'intervenir au-delà de ses compétences obligatoires afin de développer des politiques utiles aux territoires et aux populations. Les régions et les départements avaient donc la possibilité de mettre en place des actions concrétisant ses choix de développement économique et sociaux.

La suppression pour les régions et les départements de cette capacité d'action politique revient en fait à les cantonner sur les seules compétences prévues par la loi. Le rôle des élus dans la mise en œuvre de leurs orientations politiques en sortira nettement affaibli, laissant toujours plus de place à des fonctions de gestion, à ressources contraintes, au détriment du financement de projets utiles aux populations, au monde du travail et au tissu social et associatif.

Ne pas tomber dans le piège d'une Région-substitut à l'État

De nombreuses autres dispositions de cette réforme pourraient nous démontrer sa nocivité pour les territoires, les populations et la démocratie. Malheureusement, à gauche, certaines organisations politiques, dont certains de nos partenaires du Front de gauche, sont prêtes à tomber dans le piège libéral d'une région venant progressivement se substituer aux cadres de solidarité et d'égalité nationales. Certaines mesures contenues dans les programmes témoignent tout particulièrement de ce dangereux virage. Il en va ainsi par exemple de la constitution d'opérateurs ferroviaires de transports de voyageurs régionaux (2). Cette proposition, imaginée sans doute dans l'entre soi de quelque marchandage politique, au mépris des organisations syndicales de cheminots ou d'associations d'usagers, vise en fait à démanteler le caractère national de la SNCF et à mieux ouvrir à la concurrence le secteur des transports publics. C'est la même démarche

quand il s'agit d'accélérer la privatisation de concessions hydro-électriques par la création de Sociétés d'Economie Mixte (SEM) avec l'apport de capitaux des collectivités en recherche de recettes nouvelles. Cette relocalisation de la production et gestion de l'énergie portera inéluctablement un coup d'arrêt à l'indispensable planification nationale et européenne de la transition énergétique. Ces deux exemples démontrent combien il est facile de succomber aux sirènes de la mode libérale, pour faire semblant de mieux coller aux réalités territoriales, mais sans en mesurer les effets pour les populations.

Certains rêvent d'aller encore plus loin avec notamment une territorialisation du droit, donnant la possibilité aux Régions d'adapter les normes et les lois. L'Association des Régions de France a formulé « 10 propositions pour la réforme territoriale » **(3)**, pour partie intégrées à la loi NOTRe. Nous y retrouvons évidement de nouvelles demandes de compétences concernant l'emploi, la formation, les transports ou la transition énergétique. Mais nous pouvons surtout lire que l'ARF souhaite, au nom « *de la diversité des territoires et des acteurs* », le transfert « *d'un pouvoir de nature réglementaire permettant aux régions d'appliquer de manière diversifiée, sous réserve du contrôle de légalité, les lois régissant la définition et la réalisation des politiques publiques de leur responsabilité* ». L'État devrait ainsi se recentrer sur ses missions régaliennes et donner aux régions *« plus de moyens et de pouvoirs permettant de débloquer la crise actuelle et de libérer les énergies »*.

Pour retrouver les chemins de la croissance, il faudrait donc s'en prendre aux principes fondateurs de la République en rayant d'un trait de plume les notions « d'unité » et « d'indivisibilité » inscrites dans la Constitution. Territorialiser le droit reviendrait à transformer progressivement notre république en une Fédération de régions ouvrant la voie à l'Europe des régions. Ce sont les principes d'égalité et de solidarité (par exemple la péréquation tarifaire de l'énergie) qui disparaitraient au profit des valeurs de concurrence.

Construire collectivement des réponses porteuses d'émancipation et de progrès dans les régions

C'est bien loin de cette vision libérale des territoires que se situent les communistes et leurs élus. Pour que les institutions de la République s'inscrivent réellement dans des logiques d'égalité, de justice sociale et de solidarité, nous pensons que la décentralisation a besoin d'un nouveau souffle démocratique. Les politiques publiques, à tous les niveaux, ne peuvent plus s'imaginer et s'appliquer sans prendre en compte les préoccupations quotidiennes de nos concitoyens. La conception que nous avons de la décentralisation se situe à l'opposé de celle avancée par les pouvoirs en place depuis une vingtaine d'années. Aussi, notre intervention politique doit-elle se construire en co-élaborant des projets locaux avec les populations. Des expériences concrètes existent déjà à travers le pays, dans les municipalités communistes et progressistes, dans des régions où les élu-e-s consultent et se tournent vers les citoyens et le monde du travail pour trouver collectivement des solutions aux problèmes posés par le libéralisme ambiant.

En Auvergne, pour prendre cet exemple, nous avons fait le choix, en 2010, avec la liste que je conduisais, d'un véritable travail d'échange et de co-écriture du projet régional, débouchant sur ce que nous avons nommé « Le Pacte citoyen » **(4)**. Véritable fondation du projet régional du Front de gauche en Auvergne, ce Pacte Citoyen nous aura permis d'être offensifs et d'innover sur des propositions de résistance face aux mauvais coups de la droite. Mais nous avons surtout voulu construire, sur la forme comme sur le fond, un projet émancipateur portant les valeurs de solidarité, d'égalité et de justice sociale.

Les propositions que nous avons défendues pendant la campagne électorale ou durant le mandat étaient le fruit d'un travail collectif réalisé en co-élaboration avec la population auvergnate. La démocratie active a été le fil rouge de notre campagne puis de l'intervention de nos élu-e-s au sein de l'institution régionale. À plusieurs reprises, nous sommes allés rencontrer les Auvergnates et les Auvergnats pour mettre sur la table les sujets que nous devions traiter. Du budget régional aux dispositifs d'aides économiques de la région, en passant par les mesures en faveur de la jeunesse, nous avons eu le souci permanent de nous tourner vers nos concitoyens pour faire de la politique autrement.

Dans ma circonscription du Puy-de-Dôme, je me bats également, avec de nombreux progressistes et militants communistes, pour construire mes interventions à l'Assemblée Nationale en partant directement des besoins et des demandes de nos concitoyens. C'est cette pratique politique qui nous a conduit à co-construire une proposition de loi pour l'entretien du réseau les lignes téléphonique, qui rétablit *« la servitude d'élagage »* qui avait été supprimée avec la privatisation des télécommunications. Cette initiative est partie des dégâts récurrents constatés sur le réseau fixe de téléphonie lors d'épisodes climatiques et de l'insuffisance d'entretien préventif et curatif. Nous sommes donc partis d'un problème concret, rencontré par des milliers d'habitants, relayé par de nombreux maires ruraux, entraînant par pétition une large mobilisation populaire, pour déboucher sur un travail parlementaire de co-écriture d'une proposition de loi, finalement adoptée par l'Assemblée nationale. Ce n'était ni la première, ni la dernière fois que nous entreprenions une telle construction législative. Ainsi, en cette fin d'été 2015, les acteurs agricoles ont été associés à l'écriture d'une nouvelle proposition de loi portant des outils d'intervention pour une juste rémunération du travail agricole.

Tout en déclamant l'exigence de donner « le pouvoir au peuple », certains élus ou candidats politiques ne s'embarrassent pas avec l'implication citoyenne, considérant inutile le principe d'un échange au regard de leurs propositions politiques, considérées comme des vérités intangibles. N'est-ce pas pourtant à partir de l'expérience et du vécu de terrain que nous devons formuler des propositions pour sortir des logiques austéritaires dans lesquelles sont enfermées nos institutions?

Rien ne peut aujourd'hui se concevoir sans une réelle mobilisation collective. La réforme territoriale doit nous conduire, davantage encore, à développer une nouvelle pratique politique pour répondre aux besoins des populations et non pas servir les intérêts de la grande finance mondialisée.

Des élections régionales qui doivent servir à concrétiser cette nouvelle pratique politique

Pour les élections régionales de décembre 2015, les communistes et

les progressistes devront permettre l'émergence de larges rassemblements citoyens débouchant sur des programmes, des projets régionaux et des listes de rupture avec l'austérité et avec les logiques concurrentielles contenues dans la réforme territoriale. Il s'agit de construire dans ces grandes régions des alternatives crédibles dans les domaines de l'éducation, de l'économie, des transports ou de l'environnement.

Mais cela ne doit pas être fait par les seuls candidats et responsables politiques, dans la bulle des listes et des états-majors, comme c'est malheureusement le cas avec des programmes déjà tout ficelés. C'est au contraire par une démarche citoyenne de co-élaboration que nous pourrons engager des dynamiques capables de battre en brèche les politiques austéritaires. Dans le contexte actuel et le dimensionnement des mégas régions, ce sont des logiques démocratiques d'égalité et de justice territoriale encore plus offensives qu'il nous faudra insuffler.

Cette pratique implique de mettre aussi en débat nos propres propositions. Nous pouvons notamment proposer l'application des meilleurs dispositifs sur l'ensemble des régions fusionnées. Par exemple, pour Auvergne et Rhône-Alpes, généraliser la gratuité des livres scolaires aux lycéens auvergnats et rhônalpins, étendre et améliorer les comités de lignes SNCF pour construire directement avec les usagers les interventions de la Région dans le domaine ferroviaire des TER, généraliser les contrats territoriaux auvergnats actuels qui ont fait la preuve de leur efficacité, créer des actions pour aider les territoires ruraux en associant les populations et les usagers des services publics ruraux.

Dans le domaine économique, la campagne électorale devra être l'occasion de poursuivre et d'amplifier les batailles nationales en faveur d'un pôle public bancaire en lien avec la mise en place de Fonds régionaux pour la création d'emploi, la formation et le développement solidaire des territoires. Il s'agira en particulier de mettre en avant une gestion démocratique et citoyenne des fonds régionaux. Il est vrai que ces dernières années, grâce notamment à l'action des élus communistes, nous sommes souvent passés, dans les régions, de logiques de guichets et de subventions à des logiques de prise en compte de critères d'emploi et environnementaux, privilégiant les avances remboursables ou les prêts à taux 0. Les interventions répétées des conseillers régionaux communistes et Front de gauche pour dénoncer les gabegies financières réalisées avec des aides aux grandes entreprises auront permis de recentrer l'action économique des régions sur les PME et sur les coopérations entre entreprises. Mais tout cela n'est pas suffisant pour construire des politiques efficaces. Il faudra imaginer des interventions régionales en lien direct avec les salariés, les syndicats, les chambres consulaires et les élus locaux. Nous pourrions également évoquer la généralisation des commissions de contrôle des fonds public, réunissant élus, salariés, syndicalistes, chefs d'entreprise, pour contrôler l'attribution des aides économiques, suivre leurs utilisations et procéder à des évaluations pour conclure ou non de l'efficacité des aides et des dispositifs régionaux.

Au travers de ces quelques propositions, et par une nouvelle pratique politique, nous voyons qu'il est possible de sortir des sentiers battus et des choix libéraux qui stérilisent toute perspective de transformation sociale. Qu'il s'agisse de l'élaboration d'une loi, d'un dispositif communal ou régional ou de l'évolution de politiques publiques, c'est à une implication collective et citoyenne que nous devons en permanence avoir recours.

---

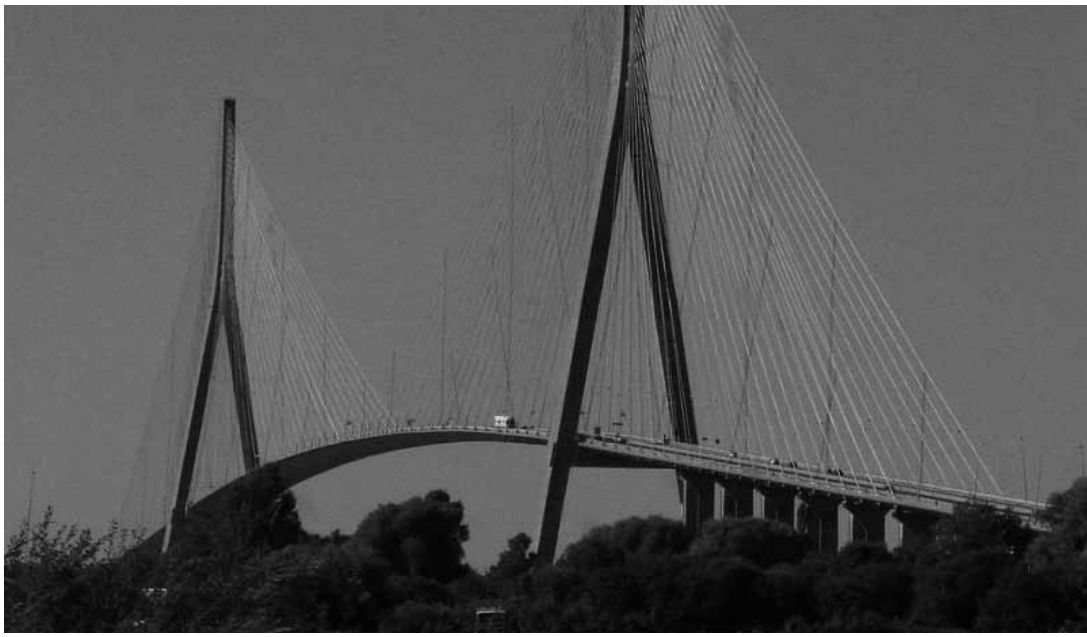
(1) Conseiller régional d'Auvergne - Groupe Front de gauche.

(2) À lire un article de la Gazette des Communes qui a réussi à se procurer un rapport de la fondation Jean Jaurès, proche du PS et proposant la poursuite de la réforme territoriale en allant beaucoup plus loin. http://www.lagazettedescommunes.com/380447/exclusif-la-fondation-jean-jaures-veut-donner-une-seconde-vie-a-la-reforme-territoriale/

(3) Socle commun EELV-PG : http://auraen-commun.fr/notre-projet/ « Afin de contrer les logiques d'ouverture à la concurrence décidées au niveau national et européen (en particulier de la SNCF prévue d'ici 4 ans), nous organiserons le développement d'opérateurs publics régionaux conservant le statut des agents publics et intégrant le contrôle citoyen dans leur mode de gestion. »

(4) http://www.arf.asso.fr/2014/10/au-congres-de-toulouse-les-regions-font-10-propositions-pour-reussir-la-reforme-territoriale.html

(5) Pacte Citoyen : http://puy-de-dome.pcf.fr/IMG/pdf/LE_PACTE_CITOYEN-2.pdf



Tous les trains pour tous les citoyens

Dominique Satgé,
Membre du Conseil National,
chef de file des communistes de Haute-Garonne pour les élections régionales

Charles Marziani,
Vice-président PCF du Conseil Régional Midi-Pyrénées en charge des Transports

La défense et le développement des services publics constitueront un des axes majeurs de la bataille d'idées que veulent animer les communistes de Haute-Garonne pendant la campagne des élections régionales. Et parmi les services publics, nous souhaitons mettre particulièrement l'accent sur celui du transport ferroviaire. La publication du rapport Duron, et les graves menaces qu'il fait peser sur les trains d'équilibre du territoire (TET), le rôle majeur qu'a joué l'institution régionale, dans le cadre de la décentralisation, en tant qu'autorité organisatrice des transports, l'importance du transport ferroviaire pour un développement économique durable, ainsi que pour l'aménagement du territoire et l'égalité d'accès des populations à la liberté de déplacement justifient pleinement ce choix.

LGV, trains Intercités (TET), trains de nuit, TER, fret : nous refusons de nous placer dans une logique d'austérité qui nous obligerait à choisir certains au détriment des autres. Nous voulons tous les trains pour tous les citoyen-ne-s.

LGV, TET, TER ne doivent pas s'opposer mais au contraire s'intégrer dans un plan d'ensemble de développement d'un grand service public ferroviaire à la hauteur des besoins de la population, de l'aménagement et de l'équilibre des territoires, du développement durable.

Pour une LGV 100% publique

Ainsi la Région Midi-Pyrénées, où les élus communistes sont en charge des transports depuis 1998 (avec Bernard Marquié jusqu'en 2004 puis Charles Marziani jusqu'en 2015) s'est engagée avec détermination pour la réalisation la plus rapide possible d'une Ligne à Grande Vitesse de Bordeaux à Toulouse, partie intégrante d'un grand projet qui maille la liaison vers Paris en 3 heures à un axe du Grand Sud Atlantique-Méditerranée.

La réalisation d'une telle ligne Bordeaux-Toulouse puis vers Narbonne et son prolongement naturel sur la LGV Montpellier-Perpignan permettra l'accessibilité de Midi-Pyrénées aux grands courants d'échanges avec l'ouverture sur l'Arc Atlantique et l'Ile de France dans un premier temps et sur la façade méditerranéenne à terme. Cette ligne ne doit pas être une fin de trajet, mais un maillon d'un ensemble plus vaste reliant les deux façades maritimes et entant dans la complémentarité des infrastructures du Sud européen. Ainsi l'ensemble des grandes villes du Sud pourraient être reliées par cet axe LGV : Bordeaux, Toulouse, Narbonne, Montpellier, Lyon, Marseille, Nice et vers le Sud encore Barcelone voire Saragosse grâce à la réalisation de la LGV Perpignan-Figueras.

L'amélioration des temps de parcours est un autre enjeu majeur : 3 heures pour Toulouse-Paris, dès la réalisation des travaux nécessaires sur cet itinéraire, mais aussi Bordeaux à 1 heure. Puis à l'horizon de la réalisation de l'axe vers Narbonne, la perspective de Montpellier à 1 heure, de Marseille à 2 h 30, de Lyon à 3 h et de Barcelone à 2 h. Une ligne Paris-Bordeaux terminus Toulouse, n'est pas équivalente à une ligne Paris-Bordeaux-Toulouse intégrée dans une perspective de structuration d'un grand réseau LGV du Sud.

Dans cette conception, la fréquence des dessertes, un train toutes les heures, est la base indispensable pour permettre de desservir correctement les gares d'Agen et de Montauban en assurant ainsi l'irrigation du territoire régional et la diffusion partout des retombées du TGV. Le Gers peut avoir accès au TGV à Agen, on peut ouvrir des dessertes ferroviaires régionales cadencées depuis le Tarn, l'Ariège, le Comminges par exemple. Cela permettrait de faire bénéficier la majeure partie de la population régionale de temps de trajet réduits et de correspondances nouvelles entre TGV et dessertes régionales.

La création de la LGV, voie nouvelle dédiée au TGV, permettra ces améliorations en rendant la ligne classique plus disponible pour les autres trains de voyageurs mais aussi pour le fret. Cela faciliterait le report modal du transport de marchandises de la route vers le train dans le cadre d'un plan de relance du fret, plus que nécessaire compte-tenu des enjeux environnementaux.

Rappelons que les communistes sont opposés et continuerons à s'opposer à toute forme de privatisation de cette infrastructure que ce soit le Partenariat Public Privé ou la concession, d'autant plus que les études économiques effectuées par RFF et la SNCF ont démontré la possibilité d'absorber l'investissement sans risque de déficit de fonctionnement.

L'arrivée du TGV en Midi-Pyrénées à Montauban (à l'intersection avec la ligne classique) et Toulouse (à la gare Matabiau), c'est une opportunité à la fois de dynamiser l'activité économique et d'engager des opérations d'accompagnement majeures : restruc-

turations urbaines, projets nouveaux d'équipements, réorganisation des réseaux de transports ferrés et urbains, nouveaux partages des usages des transports et de la voirie. Les réflexions en cours autour de gare Matabiau de Toulouse marquent déjà cet « effet TGV » que nous souhaitons pour tous les usagers des transports collectifs.

Alors que Midi-Pyrénées a eu, après Languedoc-Roussillon, le deuxième plus fort accroissement démographique du pays ces cinq dernières années, que Toulouse est la 4ème ville et la 5ème agglomération française, la desserte TGV sur un axe du Sud est indispensable si l'on veut s'orienter vers un développement durable de nos territoires. C'est aujourd'hui la route d'une part et l'aérien d'autre part, qui assurent les besoins de mobilité des populations de notre Région et de l'agglomération toulousaine. La privatisation de la gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac, cédée à un consortium chinois « Symbiose », renforce encore la nécessité de la LGV. Le nouvel actionnaire prévoit en effet de transformer l'aéroport en « hub » avec 20 millions de passagers par an à l'horizon 2020 contre 7 millions actuellement. Lorsqu'on sait que l'aéroport de Toulouse-Blagnac est l'un des plus enclavé dans le tissu urbain, on comprend ce que représenteraient en termes de nuisances sonores, de pollution atmosphérique et de risques d'accidents de telles perspectives.

La LGV nous en avons la conviction s'inscrit pleinement dans la recherche d'un rééquilibrage en faveur du train des déplacements. Chacun sait que ce mode de transport est le plus économe en énergie et le moins consommateur d'espace. En soutenant ce projet, nous avons conscience d'agir pour une réduction des nuisances environnementales liées aux transports.

Avec la LGV, les habitants de Midi-Pyrénées disposeront d'un mode de transport 25 fois moins polluant que l'avion !

Le rapport Duron : une inacceptable régression programmée

Sale temps pour le service public ferroviaire ! Attaqué par la concurrence programmée de l'Union européenne et ses paquets ferroviaires successifs, menacé par la concurrence intermodale des autobus promue par la loi Macron, affaibli en interne par la stratégie de la direction de la SNCF, le service public ferroviaire n'en finit pas de se réduire comme peau de chagrin. Ainsi le rapport de la commission Duron (du nom de son président, le député socialiste Philippe Duron) établit un diagnostic sévère mais bien réel de l'état des Trains d'Équilibre du Territoire (TET), plus connus des usagers sous le nom d'Intercités : un réseau ferré en mauvais état, et un matériel ancien résultant d'investissements insuffisants et d'un manque d'entretien chronique depuis des décennies.

Mais au lieu de proposer une ambition nouvelle pour le service public, le rapport Duron recommande de finir de tuer le malade : suppression de nombreuses lignes ou tronçons de ligne et dessertes, suppressions des trains de nuit, transfert du train vers la route facilité par les dispositions de la loi Macron sur la libéralisation du transport voyageurs en autocars. En effet, la loi Macron prévoit, entre autres, la libéralisation totale du transport par autocar. En dessous de 100km, cette libéralisation sera autorisée par une autorité indépendante « ARAFER **(1)** » privant ainsi les autorités organisatrices de cette responsabilité. Au-dessus de 100 Km, aucune autorisation n'est nécessaire. Ce dispositif permet aux grands groupes de transport, dont la SNCF avec sa filiale ID Bus, d'ouvrir librement des lignes de transports collectifs réguliers non urbains par autocar, en concurrence avec des services existants qu'il s'agisse des TER ou des TET, voire des TGV (Transdev par exemple, filiale de Veolia a prévu l'ouverture de 124 lignes d'autocars interurbains).

L'aménagement du territoire sacrifié

La prise en charge par les Régions des lignes ou segments de lignes abandonnés par l'État, comme le préconise le rapport Duron pour certaines, est totalement irréaliste dans le contexte actuel. La baisse des dotations de l'État, la suppression d'une fiscalité dynamique à l'échelon régional, la baisse de la participation de l'État dans le volet ferroviaire des Contrats de Projet État-Région, l'augmentation des péages payés par les Régions pour l'accès au réseau ferré sont autant de raisons de l'incapacité des Régions à assumer une telle charge supplémentaire. Ce qui a d'ailleurs été confirmé par l'ARF (Association des Régions de France) lors de son audition par la commission Duron. Sur la région Midi-Pyrénées, plusieurs lignes d'importance nationale en termes d'aménagement du territoire sont ainsi menacées :

– suppression des trains entre Toulouse et Hendaye avec transfert sur autocars ;

– suppression du train de nuit Paris-Tarbes (la Palombe Bleue).

C'est toute la desserte nationale des Hautes-Pyrénées et de la Haute-Garonne sur cet axe qui serait supprimée alors que le service est construit depuis des années en complémentarité avec les TER. Les conséquences seraient dramatiques pour les usagers du train : salariés, étudiants, scolaires ainsi que pour le tourisme pyrénéen :

– l'aller-retour Toulouse-Nantes s'arrêterait à Bordeaux pénalisant fortement les stations thermales des Pyrénées qui ont un lien historique avec les Pays de Loire et la Bretagne ;

– si la desserte PALITO (Paris-Limoges-Toulouse) n'est pas directement menacée comme ligne nationale, contrairement au souhait de la SNCF qui voulait arrêter les trains à Brive ou Limoges, des interrogations subsistent sur la consistance du service ;

– suppression du Toulouse-Cerbère qui est la seule relation directe avec Perpignan en prolongement du Paris-Limoges-Cahors-Toulouse ;

– suppression de « l'Aubrac » Béziers-Millau-Clermont-Ferrand qui peut préfigurer le désengagement sur Millau-Rodez ;

– Paris-Toulouse-Montréjeau-Luchon : la fermeture du tronçon Montréjeau-Luchon en raison de la vétusté de la ligne pénalise toute l'économie du Comminges, zone rurale de Haute-Garonne déjà largement défavorisée en termes de services publics (écoles, postes, hôpitaux…).

Ces décisions sont contradictoires avec les efforts consentis depuis 15 ans par le Conseil régional de Midi-Pyrénées pour développer le réseau ferré.

Enfin, la commission préconise un renforcement sur la transversale Bordeaux-Toulouse-Marseille. Cette préconisation ne dit rien sur les réaménagements entre TET et TER et fait l'impasse sur les annonces actuelles concernant les TGV en 2017 qui sont inacceptables pour notre Région.

Ces suppressions de lignes sont une véritable aberration en matière

d'aménagement du territoire. Elles amplifieront encore les conséquences de la réforme territoriale, favorisant quelques métropoles au détriment des zones périphériques, notamment rurales.

La question du financement ignorée

Le rapport « justifie » cette grande braderie des TET par leur déficit (environ 330 M€). Mais il n'est jamais question du manque de financement chronique du système ferroviaire et du poids de la dette (44 milliards d'euros) qu'il doit supporter en lieu et place de l'État. Cette dette, contractée pour la création des LGV, devrait logiquement être reprise par l'État comme l'a fait l'État allemand il y a plus de 15 ans en désendettant la Deutsche Bahn. La réforme du système ferroviaire, votée en août 2014, ne répondait pas plus à la question du financement du rail : l'État français ne participe qu'à hauteur de 32% au financement du système ferroviaire contre 90% en Suède ou 50% en Allemagne.

La commission évoque bien la nécessité d'investir pour le réseau ferré et le matériel roulant, mais elle jette un voile pudique sur les moyens de financer ces investissements. Seuls sont évoqués les gains de productivité que pourraient réaliser la SNCF en pressurant davantage ses salariés en terme d'emplois, de rémunérations, de conditions de travail. Sans même parler de la dégradation du service pour les usagers et de la régression sociale pour les cheminots que cela entraînerait immanquablement, c'est ignorer qu'il s'agit d'économies à la marge, bien loin des besoins en financement. D'autant que la réduction de l'offre ferroviaire réduit les recettes et augmente le déficit du système. C'est pourtant dans cette logique que s'inscrivent d'ores et déjà les choix de la direction de la SNCF.

Enfin personne n'évoque la question du déficit du transport routier : entretien des routes, accidents, embouteillages, pollution… Lorsque qu'on intègre ces coûts, bien réels pour la société, le train est de loin le mode de transport le plus rentable socialement.

Le choix de la privatisation

Le rapport de la commission Duron est une véritable machine de guerre contre le transport ferroviaire, dans la logique des politiques d'austérité et de baisse des dépenses publiques. Loin de proposer de véritables solutions pour pérenniser et développer les TET, ce rapport a pour véritable objectif d'accélérer l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs. Pour preuve, le rapport Duron préconise de ne pas attendre le vote définitif du 4ème paquet ferroviaire européen, pour ouvrir aux opérateurs privés le transport de voyageurs. Alors qu'à ce jour, le 4ème paquet ferroviaire est toujours en discussion, faisant l'objet d'importantes réserves de la part de nombreux pays sur une éventuelle ouverture à la concurrence à l'horizon 2019 ou 2022.

En l'état actuel de la législation et de la jurisprudence, l'ouverture à la concurrence n'est pas une obligation juridique. Si le gouvernement persiste dans sa volonté de privatisation, il lui faudra donc en assumer le choix politique.

Des options contraires au développement durable

Alors que la France accueillera et présidera la 21e Conférence des Nations unies sur les changements climatiques (COP 21) du 30 novembre au 11 décembre 2015 à Paris, il serait pour le moins paradoxal que le pays organisateur envoie un aussi mauvais signal sur les enjeux du développement durable. La suppression de nombreuses lignes d'intérêt national ou leur report modal sur la route, via les autocars, revient à favoriser un mode de transport particulièrement polluant, d'autant que plusieurs études menées par des associations ont démontré que le transfert vers les autocars conduisait à une désaffection du transport collectif au bénéfice de la voiture individuelle.

Le dogme libéral de l'ouverture à la concurrence dans le domaine du transport ferroviaire est pourtant totalement contredit par l'exemple du fret : l'ouverture à la concurrence du fret a tué le trafic diffus et le « wagon isolé » sacrifié sur l'autel de la course à la rentabilité. Cela a contribué au report modal massif vers la route de plus de 50% du trafic ferroviaire réalisé en 2000, pour ne conserver qu'une part modale de 9% pour le fret ferroviaire en France.

L'OMS et l'OCDE estiment à plus de 53 milliards d'euros (2,3% du PIB 2010) ce que coûtent chaque année à la France les décès prématurés et pathologies engendrées par la pollution de l'air, les transports étant pointés comme forts émetteurs de particules fines et d'oxyde d'azote. Si nous restons dans le cadre des dogmes libéraux de concurrence, de compétitivité, de coût du travail, il n'y aura pas de report modal de la route vers des modes de transports plus vertueux en matière d'environnement.

Si ces propositions étaient retenues par le gouvernement, les conséquences néfastes en termes de place du transport ferroviaire dans notre pays, d'aménagement du territoire, d'emplois, seraient considérables. Les communistes de Haute-Garonne et de Midi-Pyrénées sont engagés avec les associations d'usagers et les syndicats de cheminots dans la mobilisation pour s'opposer à ces projets. Il est inadmissible que des décisions d'une telle ampleur puissent être prises sans qu'un débat parlementaire n'intervienne.

Trains Express Régionaux : un véritable succès … à bout de souffle

En 1997, dans un contexte de crise du transport ferroviaire et notamment du transport régional de voyageurs, l'État décide d'expérimenter la régionalisation ferroviaire. En décembre 2000, la loi SRU a généralisé ce mode de gestion des transports régionaux en maintenant le monopole d'exploitation de la SNCF, seule entreprise ferroviaire autorisée à exploiter des trains de voyageurs. Les collectivités régionales travaillent également avec un autre établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC), Réseau Ferré de France, en charge depuis 1997 de la gestion de l'infrastructure et d'une grande partie de la dette héritée de l'ancien opérateur historique intégré.

L'exemple de Midi-Pyrénées

La Région Midi-Pyrénées est autorité organisatrice des transports ferroviaires depuis 2002. L'élu communiste régional en charge des transports, Charles Marziani a travaillé depuis cette date, en lien étroit avec les syndicalistes cheminots et les associations d'usagers, à la revitalisation du service public de transport collectif avec la SNCF comme opérateur. L'objectif était de répondre aux besoins de transports de qualité des populations de la Région en démontrant que le service

public était une réponse pertinente pour l'avenir. Ce choix volontariste a porté ses fruits : on est passé de 150 dessertes à 360 aujourd'hui et de 5 millions de voyages à près de 12 millions. Les estimations en prévoient environ 20 millions en 2020. Et la preuve a été faite : chaque fois que des trains ont été mis en service, les usagers les ont utilisés.

Mais après avoir renouvelé le matériel ancien et en investissant dans du matériel moderne AGC Bombardier, Alstom Régiolis et Bombardier Régio2N (110 trains renouvelés depuis 2002), il a bien fallu se rendre à l'évidence : l'état déplorable des infrastructures, laissées à l'abandon depuis des décennies, risquaient de mettre à mal ces efforts. En 2005, un audit a été commandé, qui a confirmé l'état désastreux des lignes desservant les lignes de Midi-Pyrénées notamment dans le Gers, l'Ariège, le Tarn, l'Aveyron et le Lot.

La menace de fermetures de lignes à court terme était bien réelle, alors que les communistes avaient décidé de faire du ferroviaire un des atouts de l'aménagement équilibré du territoire, de la sécurité des transports, du report modal de la route vers le train et donc de l'environnement.

Face au désengagement de l'État, la nécessité de maintenir un service de transport public ferroviaire de proximité, permettant de répondre aux besoins de la population, n'a pas laissé d'autres choix à la Région que d'assumer les investissements nécessaires, bien que hors des compétences régionales.

C'est pourquoi les élus communistes ont poussé la Région à adopter un plan Rail exceptionnel en faveur des infrastructures ferroviaires : 400 millions d'euros ont été mobilisés par la Région qui a convaincu l'État de verser 193 millions, RFF 179 millions et même l'Europe pour 48 millions, soit un total de 820 millions d'euros. Sur les 1 500 km de lignes, 500 ont été totalement renouvelées. Ainsi Toulouse-Auch et Toulouse-La Tour de Carol qui était vouées à la fermeture dans les années 80 sont aujourd'hui en état de marche pour plusieurs décennies.

La Région a dû faire preuve d'une grande pugnacité pour mobiliser RFF et la SNCF afin que les engagements pris se traduisent par des réalisations rapides. Ainsi ces investissement seront réalisés sur un programme de 6 ans, ce qui est exceptionnel dans le ferroviaire. Des économies ont également été réalisées et réinvesties dans l'amélioration du réseau (Brive-Biars-Lamativie pour 25 M€, mise à 4 voies du tronçon Saint-Jory-Toulouse pour 27 M€).

Le plan rail de Midi-Pyrénées, c'est aussi de la modernisation : doublement de la voie Toulouse-Saint Sulpice, opération majeure de 250 M€, aménagement de la gare Matabiau de Toulouse, modernisation des lignes vers Boussens, Auch, La Tour de Carol. Le Conseil régional de Midi-Pyrénées a également financé à 100% la création d'un nouvel atelier de maintenance sur le Technicentre de la SNCF à Toulouse, inauguré en avril 2015 et dédié aux rames Régiolis.

Mais cette politique forte d'amélioration du réseau ferré se heurte de plus en plus à l'incapacité de RFF et de la SNCF de répondre à la demande croissante de travaux. La politique de suppression des moyens humains et techniques dans ces entreprises ne permet pas une réponse au rythme nécessaire, malgré la forte implication des cheminot-e-s dans le service public au sein de la SNCF. Nous touchons là au non-sens des politiques d'austérité qui privent la SNCF et RFF des moyens de leur développement.

Une politique de tarification sociale attractive

Dès la prise de responsabilités en 1999, une politique de tarification sociale a été mise en place. Gratuité des déplacements pour les demandeurs d'emplois, quel que soit le motif de déplacement. Cette mesure a été l'objet d'un dur combat avec ceux qui à droite et à gauche estimait que c'était de « l'assistanat intolérable ». Elle s'est imposée grâce à la conjonction d'un mouvement social fort et de l'action des élus communistes, Bernard Marquié et Josée Souque, dans l'institution qui ont rendu la mesure incontournable. Un élargissement des tarifs sociaux pour les salariés et les jeunes a été instauré dès cette époque.

En 2012, une refonte des politiques tarifaires confirme et amplifie la politique sociale. Confirmation de la gratuité pour les demandeurs d'emploi et les allocataires du RSA, généralisation à tous les usagers des avantages de l'abonnement travail (75% de rabais sur une destination, plus 50% de rabais sur tout le réseau), mise en place d'une tarification jeunes et étudiants avec possibilité de billet de groupe. La mesure phare est la mise en place d'une tarification spéciale sur les trains peu utilisés (2,40 euros par tranche de 40 km). Mesure phare car découlant d'un débat sur la suppression de dessertes ou le report sur des autocars. Charles Marziani a obtenu une expérimentation de cette tarification. Les résultats sont inattendus par ceux qui doutaient du train : augmentation forte de la fréquentation, public nouveau d'utilisateurs. Certes, il reste des inégalités d'utilisation selon la densité de population, mais la démonstration est faite que le train est un moyen de transport pertinent si l'on sait le rendre attractif et complémentaire des autres modes.

Enfin la décision est prise d'aller vers des tarifications communes avec le réseau de la métropole, des agglomérations et des départements. Un premier pas sera accompli, dès cette fin d'année, avec un abonnement commun train+métro+bus sur l'agglomération toulousaine, avec un bonus important pour l'usager.

Un financement insuffisant

En réformant les finances locales, l'État a privé les Régions de leurs recettes fiscales les plus dynamiques, alors même que certaines évolutions consécutives à des décisions européennes ou nationales renchérissent le coût du TER pour les Régions : hausse des péages pour l'accès au réseau, contribution au titre de l'EPSF (2), «surcoût réforme des retraites (3) », impact de la création de Gares et Connexions (4) ....

RFF (aujourd'hui SNCF Réseau) et SNCF s'accordent pour dire qu'il manque actuellement 1 milliard d'euros par an pour faire fonctionner le ferroviaire français. Au lieu de lancer le débat sur l'investissement public nécessaire, les deux entreprises publiques s'organisent pour anticiper l'ouverture à la concurrence. RFF et la SNCF ne font qu'ajouter de la complexité et des coûts supplémentaires pour les Régions et les usagers.

En prétextant les difficultés financières des Régions, elle commence à leur proposer un repli, un abandon de la conception service public pour se concentrer sur les dessertes les plus intéressantes en recettes.

Ces coûts supplémentaires s'inscrivent dans le cadre d'un désengagement de plus en plus important de l'État dans le financement des services publics en

général et du service public ferroviaire en particulier. Les fermetures de ligne, le report modal du ferroviaire vers la route, la suppression d'emplois et la dégradation des conditions sociales restent les variables d'ajustement pour éviter l'accroissement de la dette et atteindre les équilibres budgétaires. Si de nouvelles ressources ne sont pas dégagées, la volonté politique de nos élus ne suffira pas à répondre aux besoins de des populations.

Nos propositions pour un grand service public ferroviaire

Sur le financement

L'État doit assumer pleinement ses responsabilités en :

- en transformant la dette du système ferroviaire en dette d'État, permettant de récupérer les intérêts de cette dette (1,5 milliard d'euros) pour financer le ferroviaire ;

- en renégociant les dotations décentralisées avec l'objectif de réévaluer la part de l'État et de mettre en place un système évolutif en lien avec l'augmentation des besoins de transport ;

- en réactualisant ses subventions au gestionnaire d'infrastructures pour répondre aux besoins de régénération du réseau ce qui implique l'abandon du principe «hausse des péages payées par les Régions = baisse des subventions de l'État» ;

- en réunifiant SNCF Réseau (ex RFF) et SNCF Mobilités, et en réorganisant le système ferroviaire afin d'éviter les incohérences coûteuses du système actuel ;

- en instaurant une taxe sur les bénéfices des sociétés d'autoroutes ;

- en créant un Livret d'épargne dédié à la modernisation et au développement des infrastructures ferroviaires ;

- en revenant à un taux de TVA à 5% pour les transports publics ;

- en créant un versement transport pour les Régions (versement interstitiel et additionnel) pour un financement pérenne des TER ;

- en renonçant à porter le seuil du versement transport des entreprises de 9 à 11 salariés.

Sur la politique des transports

- Réaffirmer le choix d'un grand service public ferroviaire national et décentralisé, en s'opposant aux logiques européennes de privatisation.

– Développer la multi-modalité au niveau des circulations mais aussi de la tarification afin de rendre l'offre de transport public attractive par rapport à un trajet en voiture du point de départ au point d'arrivée.

– Permettre aux plus démunis d'utiliser les transports collectifs par une tarification sociale, afin de faciliter le report modal tout en respectant l'égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire.

– Créer des lieux de coopération sous l'égide des Conseils régionaux afin de développer la complémentarité des transports publics dans une synergie de l'ensemble des AOT (5) concernées.

– Les Régions doivent s'engager à maintenir l'opérateur public SNCF comme opérateur unique.

– Redynamiser les TET avec comme opérateur la SNCF en les intégrant à l'ensemble du système comme trait d'union entre les TER et les TGV.

– Promouvoir une politique du fret ferroviaire incitative et mettre en place une éco-taxe pour le transport routier.

– Développer la démocratie participative en améliorant le rôle des Comités de ligne avec les associations d'usagers et les organisations syndicales de cheminot-e-s.

Les enjeux industriels

Pas de grand service public sans industrie, pas d'industrie sans service public ! Les enjeux industriels et la recherche sont primordiaux pour l'avenir des transports. La filière industrielle ferroviaire représente 25 000 emplois directs. Alors que la France est le 2e pays européen pour la construction de matériels ferroviaires, avec des compétences de haut-niveau, l'avenir s'annonce très sombre : la CGT estime à 10 000 les emplois industriels menacés dans la filière, et à plus de 15 000 en comptant les sous-traitants et équipementiers. Le chiffre d'affaires passerait de 1,4 milliard d'euros en 2013 à 300 millions en 2018.

– La filière a déjà beaucoup souffert du désengagement de l'État dans ce secteur depuis plus de dix ans, et la soumission de plus en plus prégnante aux intérêts privés. Externalisation, délocalisations, précarisation des salariés ont entraîné une baisse de la maîtrise française.

– L'éclatement du groupe Alstom, après la vente de son secteur énergie à Générale Électrique, a fragilisé la situation financière de Alstom-Transport qui peine à maintenir sa production avec une absence d'investissements dans les capacités de production et l'emploi.

– La loi Macron, avec ses perspectives de report modal vers la route, entraîne une chute libre des commandes de matériels à l'horizon 2018.

La réappropriation de la production sur le territoire national est une urgence pour répondre aux impératifs écologiques, aux exigences d'aménagement et d'égalité des territoires, aux besoins sociaux en transports. L'État doit redevenir un stratège : aménagement du territoire, investissements dans la recherche pour des projets innovants et performants, investissements dans les infrastructures adaptées, développement de l'emploi qualifié … Toutes choses incompatibles avec la soumission aux intérêts du capital et les baisses de dépense publique qu'elle induit.

La proposition, portée par les communistes, de création d'un Fonds européen de développement social, écologique et solidaire pour financer des dépenses publiques prend ici tout son sens.

Une réflexion globale sur l'avenir du système ferroviaire est une urgence politique. Bien commun de la nation, le service public ferroviaire doit être non seulement défendu mais développé et organisé dans une perspective de long terme, permettent de répondre aux besoins économiques, sociaux et environnementaux du présent et de l'avenir.

(1) ARAFER : Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires Et Routières crée par la loi Macron en modifiant l'ARAF (Autorité de Régulation des Activités Ferroviaires)
(2) EPSF : Etablissement Public de Sécurité Ferroviaire
(3) Le « surcoût » lié à la réforme de 2008 du régime spécial de retraite des personnels de la SNCF, pris en charge par les Régions par le biais des conventions TER et non compensé par l'Etat.
(4) Gares et Connexions : branche de SNCF chargée de gérer les gares voyageurs du réseau ferré national. Depuis la réforme ferroviaire, elle fait désormais partie de SNCF Mobilités.
(5) AOT : Autorités Organisatrices des Transports

Élections régionales 2015 : Service public et formation professionnelle

Michèle Leflon,
Conseillère régionale Champagne-Ardenne

Les termes de « Service public régional de la formation » et « service public régional de l'orientation » figurent dans la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle. Il s'agit d'une imposture sémantique ne correspondant en rien à de vrais services publics, mais leur présence dans la loi est en soi une avancée sur laquelle il est possible de s'appuyer. Cela sera d'autant plus simple que les enjeux en seront partagés par les salariés et les personnes en recherche d'emploi et leurs organisations, en lien avec les professionnels du secteur.
Cet article a pour but, avant les élections régionales, de donner des éléments sur cette imposture sémantique mais aussi sur les politiques régionales de formation et d'orientation permettant de dégager quelques propositions que pourraient porter les candidats du PCF et du Front de Gauche.

Un fossé entre la loi et un vrai service public !

Comme dans d'autres domaines, la santé par exemple, le terme de « service public » est à la mode dans les discours officiels sur la formation, masquant une soumission de l'oligarchie qui nous dirige, aux traités européens et à la mise en concurrence généralisée permettant au secteur privé de faire des profits sur les services, de les marchandiser. En fait de « service public régional de formation », il s'agit de formations achetées par les régions à des organismes publics ou parapublics comme les GRETA et les CFPPA, l'AFPA, le CNAM, à des associations portant des valeurs d'utilité sociale, issues du mouvement ouvrier ou d'éducation populaire, mais aussi à d'autres, satellites d'organisations patronales, quand il ne s'agit pas d'officines dont le seul but est le profit ! Cela a des conséquences redoutables pour les formateurs de précarisation, se traduisant sous de multiples formes, outre les CDD, la sous-traitance, le développement de l'auto entrepreneuriat…, et donc des conséquences redoutables sur la qualité des formations avec la casse du collectif de formateurs, la réduction du temps indispensable hors face à face, des formations figées à un cahier des charges…, le low cost !

À la suite du démantèlement orchestré de l'AFPA par la droite à partir de 2004, des expériences ont été tentées dans des régions, en particulier en Champagne Ardenne, s'appuyant sur le droit européen et mandatant des organismes de formation (OF) dans le cadre de services d'intérêt économique général. Le bilan est mitigé, en rien précurseur d'un véritable service public, des organismes publics n'hésitant pas à s'associer ou à sous traiter à d'autres OF moins « éthiques », tout en se faisant concurrence entre eux et ne s'engageant pas vers la déprécarisation de leurs personnels ! Pourtant les modes de financement étaient à l'opposé du moins-disant, assurant la compensation financière des obligations de service public : un financement répondant aux besoins des OF pour assurer ce qui leur était demandé ! Cela montre le poids de l'idéologie dominante. Ce sont des OF associatifs, militants, qui se sont le plus emparés de ces possibilités nouvelles. Les difficultés des OF, liées à la baisse relative des dépenses de formation, tous financeurs confondus, exacerbent la recherche par ceux-ci de « marchés » pour donner du travail à leurs formateurs ; l'AFPA en particulier a été très impactée financièrement par les décisions gouvernementales successives. Cela est une entrave aux coopérations nécessaires pour la qualité de la réponse aux besoins de formation et la mise en réseau, prélude à la création d'un vrai service public. La réforme en cours va encore diminuer les dépenses de formation (au moins 2 milliards par an).

La loi du 5 mars 2014, si elle marque un progrès en reconnaissant la notion de service public régional de formation, est en retrait par rapport à ces expérimentations ! Selon la loi, les régions doivent financer à tout demandeur d'emploi une formation pour acquérir un premier niveau de qualification, conduisant à un diplôme ou à un titre professionnel classé au plus au niveau IV (l'équivalent d'un bac professionnel). Cet aspect misérabiliste se retrouve dans l'alinéa de la loi permettant aux conseils régionaux d'habiliter des OF

Dangereuse croissance des OF à but lucratif !

Les organismes de formation à but lucratif représentaient 39% du chiffre d'affaire total de la formation professionnelle continue en 2007, 54% en 2011, cela au détriment des organismes sans but lucratif ou publics, tandis que les formateurs individuels voient aussi leur part de marché progresser.

Les organismes publics et parapublics (AFPA, chambres consulaires …) représentent 22% du chiffre d'affaire en 2011, 26% en 2007.

(Chiffres issus des jaunes budgétaires de 2010 et 2014)

chargés d'assurer des actions pour le compte des régions en contrepartie d'une juste compensation financière : c'est réservé à « *des jeunes et des adultes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou d'insertion* ». Nous sommes très loin d'un droit à la formation pour tous et de l'élévation nécessaire du niveau de qualification.

Le décret déclinant ces possibilités d'habilitation est un chef-d'œuvre d'ultralibéralisme, puisque l'état n'assure pas son rôle régalien de définition de normes, comptables par exemple, mais renvoie les modalités de calculs des compensations financières aux conventions signées entre les OF et les conseils régionaux, tout en rappelant les règles de mise en concurrence !

Formation professionnelle : une compétence régionale pouvant être facteur d'émancipation ou de soumission au capital !

L'évolution de la formation professionnelle est un enjeu des rapports de force sociaux, avec avancées, reculs, textes de compromis dans lesquels il est souvent difficile de s'y retrouver, tant pour en dégager le sens idéologique que dans l'utilisation concrète ! Une chose est sûre : le PCF a joué et joue toujours un rôle de premier plan dans le combat idéologique : ce sont bien les communistes, relayés ensuite par la CGT avec sa proposition de sécurité sociale professionnelle, qui ont les premiers lancé l'idée que la formation était un élément clé dans la sécurité de l'emploi et cette idée a fait des petits, à tel point que le patronat a du la reprendre, à tel point que les gouvernements successifs, de droite ou socialiste, et les syndicats réformistes s'en sont emparés et que dans les suites de l'accord national interprofessionnel du 14 décembre 2013, la loi du 5 mars 2014 a acté cette avancée sociale qu'est le compte personnel de formation (CPF). Évidemment, c'est qualitativement loin d'une vraie sécurité d'emploi et de formation, le patronat a en particulier veillé à s'exonérer de toute responsabilité dans le chômage et la précarité. C'est quantitativement très insuffisant, 20 heures par an, 150 heures au maximum, très loin des 10 % du temps de travail consacré à la formation qui serait nécessaire, mais le principe est là ! Le MEDEF a d'ailleurs joué de cette avancée pour réduire les dépenses de formation : tout est bon pour réduire le soit-disant coût du travail.

Le CPF sera ce qu'en feront les salariés avec leurs organisations syndicales, dans un combat avec comme objectif, très schématiquement, pour les salariés d'avoir la libre utilisation de ce CPF pour acquérir de nouvelles qualifications et prétendre à changer d'emploi et/ou à des augmentations salariales et pour le patronat à la fois à inclure dans cette nouvelle forme de financement de formation des actions indispensables pour lui, liées à l'évolution des emplois et à alimenter ses L'aspect « usine à gaz » ne doit pas faire oublier qu'il ne s'agit pas là d'enjeux techniques, mais bien de luttes de classes ! Le CPF est une avancée : encore faut-il qu'il devienne réalité. Encore faut-il que l'aspect « personnel » ne renvoie pas chaque individu à sa responsabilité propre et à une négociation individuelle avec son employeur, ne corrigeant en rien les inégalités d'accès à la formation.

Pour l'instant il est surtout utilisé dans la bataille idéologique autour de l'emploi et de la formation par le patronat, le gouvernement et les syndicats réformistes, comme une solution de plus au problème du chômage ! Et des mécanismes ont été mis en place pour que l'argent du CPF puisse augmenter le budget, des régions ou de Pôle Emploi, consacré à la formation des demandeurs d'emploi (DE). Certes, un peu plus de personnes en recherche d'emploi peuvent ainsi accéder à une formation, changeant leur place dans la file d'attente du chômage. Et c'est, pour ces personnes, essentiel ! Mais cela ne crée pas d'emplois, permet tout juste au gouvernement de prétendre agir, (en manipulant artificiellement les chiffres du chômage et en contribuant à disséminer cette idée nauséabonde de chômeurs qui ne veulent pas travailler) et aux syndicats réformistes de faire croire à leur utilité !

Tout cela avec un risque majeur : la réduction des possibilités de formation des salariés, devenant jetables comme des kleenex et remplacés par des plus qualifiés (souvent plus jeunes et moins payés !)

La formation des personnes en recherche d'emploi est au cœur des compétences des régions : cette décentralisation, déjà ancienne en ce qui concerne les jeunes, a été complétée au cours des lois successives avec une dernière vague en 2014 (les personnes en situation de handicap, les détenus…), qui a sans doute l'avantage de mettre un peu de cohérence, en particulier en supprimant la distinction entre personnes en situation d'illettrisme du ressort de l'état de les autres DE confiés aux régions. L'intérêt de la décentralisation réside avant tout dans les possibilités d'une démocratie de proximité, permettant de mieux adapter les politiques aux besoins des utilisateurs. Les inconvénients,

Dépenses globales de formation professionnelle et d'apprentissage

Elles représentaient 1,62% du PIB en 2009, 1,52% en 2012.

(Chiffres fournis par la DARES)

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/2015-014.pdf

avec les inégalités territoriales (des règles différentes par exemple pour l'indemnisation des frais de déplacement des stagiaires de la formation professionnelle), les difficultés d'accès à des formations hors régions… se sont accrus au cours des années ! La réforme territoriale, mettant en concurrence les régions, n'est pas prometteuse pour la suite ! L'Association des Régions de France a eu cette hallucinante revendication d'une plus grande implication des régions dans le service public de l'emploi, comme si cela allait régler la question du chômage ! La question des insuffisance de Pôle Emploi (PE) n'est pas le fait de son statut national, mais bien son insuffisance de moyens, la préférence des entreprises pour des moyens détournés de recrutement, évitant PE, et avant tout le manque d'emplois. La loi NOTR a cédé en partie aux rêves des potentats régionaux en donnant un rôle accru aux régions dans la gestion de dispositifs locaux : les missions locales, les PLIE…, une sorte de re-centralisation, intéressante si c'est de la co-construction, mais qui risque d'être dangereuse en niant le rôle des communes ou en diminuant les ressources financières venant du budget de la Nation.

Le CPF peut être abondé par les conseils régionaux : ceci devrait faciliter des choix politiques, en faveur de salariés précaires, ou en lien avec le développement économique des régions et la création de fonds régionaux pour l'emploi et la formation, un effet levier qui ne doit en rien exonérer les entreprises de leurs responsabilités.

Cela nécessite une véritable implication des salariés et de leurs organisations : la soit-disante démocratie sociale instaurée par la loi du 5 mars 2014 ne répond pas aux besoins, car elle ne change rien aux possibilités d'intervention des salariés dans leurs entreprises. Quant à la loi sur le dialogue social, c'est une loi contre les salariés et leurs représentants !

Mais il est possible d'utiliser les nouveaux CREFOP (Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation professionnelle) pour faciliter l'intervention des salariés sur les politiques de formation et d'orientation. Les CREFOP seront au cœur de la préparation des futurs CPRDFOP (contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle) en 2016.

L'apprentissage est aussi le sujet à la mode dans les discours officiels, sensé régler tous les problèmes de chômage des jeunes. Il fait débat, apprécié par certains jeunes pour qui il représente une solution, critiqué par les enseignants, prôné par le MEDEF pour sa main-d'œuvre à bon marché : la déréglementation en cours du travail des apprentis mineurs, à la demande du patronat, démontre bien qu'ils ne sont dans les entreprises que pour servir leur patron et non pour se former ! Les vraies questions ne sont pas posées, celle d'une allocation d'autonomie pour la jeunesse permettant un vrai choix, et non un recours à l'apprentissage contraint par les nécessités économiques, celle de la transformation de l'école, évitant que des jeunes n'aient qu'une envie, en sortir ! Les communistes ont évidemment à cœur de donner la préférence aux CFA publics et de lutter contre l'apprentissage prématuré, en lien avec la proposition d'allongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Un vrai service public de l'orientation, un enjeu pour l'évolution professionnelle !

S'orienter dans les métiers, dans les formations possibles, devient une exigence pour les adultes, un élément favorisant la sécurité de l'emploi. Ce besoin a été traduit dans les textes officiels par la création d'un service public de l'orientation que les conseils régionaux ont la charge de coordonner, de coordonner puisqu'il s'agit d'un amalgame de structures de tout type, bref, là encore, de tout sauf d'un service public véritable.

La loi du 5 mars 2014 a clarifié le rôle de chacun : les personnels des services d'orientation de l'Éducation Nationale n'ont pas mené la lutte pour rien et la compétence de l'État, l'orientation à l'école ou à l'université et la compétence des régions, la coordination d'un service d'orientation pour tous les autres publics, sont bien différenciés. C'était indispensable pour garantir à nos jeunes le même service public sur l'ensemble du territoire national ! Mais le combat n'est jamais complètement gagné ! À défaut d'avoir réussi le transfert des CIO aux régions, le gouvernement en a entrepris le démantèlement et la circulaire de rentrée 2015 du MEN du 3 juin confirme la réorganisation territoriale de l'implantation des centres d'information et d'orientation, en clair, la fermeture d'un certain nombre de ces CIO !

En ce qui concerne le service public d'orientation que les régions doivent coordonner, la loi a fixé la liste des participants obligatoires comme Pôle Emploi, les missions locales, les chambres consulaires, les OPACIF… mais laisse la porte ouverte à d'autres participations, publiques ou privées et aucun moyen financier n'a été donné aux régions. Avec pourtant un enjeu de taille, la mise en place d'un conseil en évolution professionnel accessible à tous, complément indispensable du CPF pour que l'utilisation de celui-ci ne soit pas réservée aux initiés.

Sans revenir sur le contenu de cette loi du 5 mars 2014, qui, évidemment aurait pu être beaucoup plus progressiste, les questions qui se posent maintenant, tant aux salariés et à leurs organisations qu'aux élus régionaux, est celle de la construction d'un tel service public, véritablement indépendant des intérêts patronaux, en lien avec un développement économique répondant aux besoins des populations et aux enjeux environnementaux, facilitant l'insertion de chacun dans un travail de bonne qualité, luttant contre les stéréotypes et les inégalités, tout particulièrement dans le champ sexué, bref, facteur d'émancipation. L'amalgame des différents partenaires nommés par la loi ne répond pas à tous les besoins que ce soit par rapport à la diversité des publics ou aux implantations géographiques. Sous des formes diverses, certaines régions ont déjà avancé dans ce domaine, en lien avec d'autres structures ou indépendamment. Curieusement, plus cela s'approche d'un vrai service public, par exemple avec des conseillers fonctionnaires territoriaux, moins cela semble plaire au MEDEF qui rêve sans doute d'utiliser ce service de l'orientation pour faire la promotion des emplois dits « en tension », pour la plupart des emplois précaires aux conditions de travail et de salaires indignes.

Service public, Sécurité d'Emploi et de Formation au cœur des propositions communistes pour les élections régionales.

Les élections régionales de décembre vont être l'occasion de débattre avec nos concitoyens de toutes ces propositions, à la fois le nécessaire déve-

loppement des services publics, en contradiction avec l'austérité voulue par la droite et le PS et de tout ce qui peut permettre d'avancer vers une sécurité d'emploi et de formation. Elle pose aussi la question de quelle économie nous voulons.

Dans le seul domaine de la formation, la bataille pour le développement de services publics dépasse les compétences régionales, mais les élus dans les conseils régionaux ont un rôle important à jouer en lien avec les organisations du parti et les populations pour favoriser les luttes : la question du démantèlement des CIO a été abordée ci-dessus. Les universités sont soumises au régime sec et mises en concurrence, avec la tentation pour les collectivités (agglomération, département ou région) de se substituer à l'état pour mieux jouer de cette mise en concurrence, tout en évitant ainsi de dénoncer cette austérité à l'université, criminelle pour l'avenir de notre pays. Les contrats de plans état région, signés cette année, traduisent cette austérité et ce désengagement de l'état. La réforme territoriale va contribuer à mettre certaines universités en grande difficulté : Amiens, Reims… (et les CHU correspondants !). Exiger du gouvernement des moyens pour nos universités fait parti du contenu anti-austérité à porter dans la campagne.

Sur le cœur des compétences régionales de formation, sans aborder la question des lycées, en dehors du propos de cet article, il est possible d'avancer des propositions concrètes. Les combats idéologiques dans le domaine de la formation et de l'orientation ne sont pas des débats techniques, affaire de spécialistes mais bien au cœur d'un projet communiste et de l'émancipation des hommes et des femmes : formation soumise aux intérêts patronaux ou formation émancipatrice. Cela peut se traduire par :

– l'exigence d'un vrai service public de formation accessible à toutes les personnes en recherche d'emploi et aux précaires, leur permettant d'accéder à des qualifications de tout niveau. Redonner à l'AFPA sa place historique en lien avec sa capacité à former sans référence aux acquis scolaires contribuera à la qualité de ce service public. Il faut répondre au droit à se former de chacun en sortant du pur compassionnel pour les publics les plus en difficulté, qui ont besoin d'un accompagnement respectant leur dignité, pas d'être opposés à d'autres (avec tous les risques de ces politiques pseudo-sociales de morcellement de la société dans le développement d'idéologie nauséabonde).

l'abondement par les conseils régionaux des CPF des précaires en mettant l'accent sur le travail à temps partiel contraint des femmes, évidemment sous condition d'autres cofinancements. Cela développera le débat sur les conditions d'une vraie sécurité de l'emploi, la responsabilité des entreprises.

– l'évolution des formations professionnelles pour mieux répondre aux besoins futurs avec l'intérêt du débat sur d'autres services publics, celui de la personne âgées par exemple, sur les questions environnementales…

– les nécessaires coopérations entre régions, et d'ailleurs la proposition du PCF est celle d'un service public national de l'emploi et de la formation car la mise en concurrence des régions, la différenciation des droits des habitants du territoire français, selon leur région de résidence, est intolérable, le développement démocratique étant là pour répondre à la problématique d'une bonne adaptation de ce service national aux besoins.



Élections régionales 2015 : Emploi, PME, industrialisation du territoire sont des enjeux majeurs

Michel Ceruti,
Secrétaire départemental du PCF de Lot-et-Garonne

Au cœur de l'action régionale, la bataille pour le développement de l'emploi et des PME constitue un pilier de la bataille des prochaines élections régionales. Compétence régionale majeure, la compétence économique est un point d'appui pour une nouvelle industrialisation des territoires. Ces questions doivent s'inscrire dans le cadre des propositions des candidats PCF et Front de gauche portées lors des prochaines élections régionales.

À l'instar de Métaltemple, de Tarket Bois, de Gascogne Wood…, l'industrie lot-et-garonnaise est aujourd'hui en difficulté et l'emploi paie le prix fort.

Le département a enregistré 661 défaillances d'entreprises entre avril 2013 et avril 2015. Les trésoreries comme les carnets de commandes continuent de se dégrader depuis la mi-2013. Quant à l'investissement, il chute de 9 % sur les 18 derniers mois.

Cette situation a des effets délétères sur l'emploi. Le nombre de chômeurs recensés par Pôle emploi a augmenté de 6,1 % en un an, et de 9,6 % si l'on ajoute les chômeurs exerçant une activité ou une formation à temps partiel. Le taux de chômage est désormais de 10,3 %.

Et rien n'indique aujourd'hui une inversion de tendance. Comme le souligne la dernière note de conjoncture de la CCI du Lot-et-Garonne, le second semestre 2014 a été marqué par « *nouveau fléchissement de l'activité en Aquitaine* », avec des « *difficultés dans l'industrie, un net recul dans le BTP* », et « *une activité du commerce et des services* [qui] *se maintient* [mais] *à un niveau faible* ». Et si les perspectives 2015 apparaissent moins défavorables aux employeurs, elles restent « *dans le rouge: plus de dirigeants envisagent une baisse qu'une hausse de leur chiffre d'affaires pour les prochains mois* ».

Pourtant, les entreprises bénéficient de subventions publiques et de programmes de soutien à leur développement

L'ensemble de la dépense publique annuelle en direction des entreprises d'Aquitaine pour favoriser le développement (aides et subventions) représente plus de 1 milliard d'euros (rapport CESER, avril 2015). Un montant qui ne tient pas compte de la dépense fiscale dont elles bénéficient par ailleurs (CICE, CIR, exonérations de cotisations patronales…).

Dans ce schéma, les entreprises du Lot-et-Garonne bénéficiaient ainsi en 2013 de 2,680 millions d'euros en provenance du département, dont 1,764 millions au titre du développement de l'entreprise et près de 234 000 euros au titre de la création d'emplois.

Cet accompagnement financier s'accompagne aussi de mesures d'appui au développement industriel et de soutien au développement des filières au plan départemental comme régional (bois, aéro, agro-alimentaire et agricole…) et à leur compétitivité. Mais dont les effets peinent à apparaître.

Pourtant, les industries et les services ont été déclarés cœur de cible de l'action gouvernementale.

Depuis 2012, un certain nombre de propositions législatives importantes ont été actées par le gouvernement en faveur d'une politique dite de l'offre répondant au souhaits du patronat.

La création de la BPI a introduit un outils de cofinancement des entreprises à fort potentiel compétitif en lien avec les territoires visant à se substituer partiellement au secteur bancaire. La loi Macron et le plan PME ont amplifié les dispositifs de financement des entreprises par les marchés.

D'autres dispositifs ont été mis en place pour restaurer les marges des entreprises et leur assurer un haut niveau de profitabilité en réduisant leurs « coûts sociaux et fiscaux » (Loi de sécurisation de l'emploi, Pacte de responsabilité, Lois Macron et Rebsamen) ou pour organiser l'offre publique et de services publics en fonction des besoins de développement des grands groupes sur un territoire (Réformes territoriales).

Pourquoi alors une telle inefficacité sur le terrain ?

Parce que la logique sous-jacente à ces politiques de l'offre, qui privilégient la compétition sur les territoires et la profitabilité des entreprises par la baisse du « coût du travail » et des dépenses publiques et sociales, ne répondent pas aux difficultés des entreprises et de leurs salariés, elle les alimente. Pire, elle facilite la vampirisation des politiques départementales par les grands groupes.

Plutôt que baisser leur « coût du travail », les entreprises, en particulier les PME, ont besoin de développer leurs carnets de commandes, c'est-à-dire d'assurer leurs débouchés par une demande consolidée. Or les politiques d'austérité salariale et sociale réduisent la demande intérieure. La réduction des dépenses publiques et sociales lamine les investissements de l'État et des collectivités territoriales, freinant massivement la demande publique. Quant à la fragilisation de l'emploi par sa précarisation et sa flexibilisation, elle entraîne une pression à la baisse sur les revenus des ménages, qui réduit leur demande de consommation et d'investissement.

D'autre part, les entreprises, notamment les PME, subissent des contraintes de financement auxquelles les aides publiques actuelles ne répondent pas. Plus encore, cette politique de l'offre renforce le pouvoir des donneurs d'ordres et des banques sur les PME, pourtant au cœur du tissu industriel. D'un côté, les PME subissent une stratégie bancaire de rationnement du crédit pilotée par une politique des taux d'intérêt élevée et de sélection par la rentabilité financière des prêts à l'investissement. De l'autre, le renforcement des chaînes de valeur siphonne leurs ressources au profit des grands groupes. De sorte que, les marges qu'elles génèrent comme les allègements fiscaux et sociaux dont elles peuvent bénéficier sont ponctionnés par leurs clients principaux ou donneurs d'ordres *via* le jeu des comptabilités consolidés, des prix internes, ou encore des prix des services facturés et du crédit inter-entreprises à court terme. Ces coûts du capital sont autant de ressources prélevées sur la richesse qu'elles produisent, qui vont nourrir les opérateurs financiers et les grands groupes plutôt que d'être injectées dans le développement de l'emploi et de leur activité.

Or la conjonction de ces deux difficultés construit un cercle vicieux récessif qui nourrit le sous-investissement, la baisse des qualifications et la perte d'efficacité de l'appareil productif français. Ce qui participe *in fine* de la désindustrialisation du territoire. C'est exactement ce que vivent les salariés et les entreprises du département et de la région.

Pour autant, une fois mise au jour la logique du cercle vicieux et les inconséquences des choix du gouvernement, doit-on s'opposer sans distinction au discours qui revendique une baisse des coûts des entreprises ?

Doit-on s'opposer à la recherche d'efficacité de la production dans les entreprises ou les services publics, et considérer que les enjeux de gestion des entreprises relèvent de l'employeur et qu'il nous revient de nous y opposer seulement à partir du moment où ils sont contradictoires avec nos intérêts de salariés ?

La réponse à cette question est essentielle. Elle relève d'une bataille idéologique qui détermine la nature, la forme et le fond de la bataille politique et de l'intervention publique. En effet, nous ne croyons pas qu'il faille nier la réalité d'une recherche de la baisse des coûts des entreprises, ni qu'il faille nier la recherche de gains de productivité dans les entreprises. Au contraire, en tant que communistes, nous visons aussi l'efficacité. Mais pas une efficacité pour les profits, nous visons une efficacité sociale et environnementale. Et cette efficacité sociale et environnementale suppose 3 types d'actions :

1. S'attaquer, non au « coût du travail », mais au coût du capital ;
2. Dépenser plus et mieux pour développer toutes les capacités humaines ;
3. Disposer de nouveaux financements et conquérir de nouveaux pouvoirs pour les salariés et les citoyens.

Pour s'engager concrètement dans cette voie, les points d'appuis institutionnels et politiques existent.

Par exemple, les collectivités locales, des communes à la région, financent massivement les entreprises. Une réorientation des fonds publics aux entreprises pour faire baisser les charges financières du crédit qui les étouffe pourrait constituer un point de départ. Couplés avec d'autres financements d'État aujourd'hui sans efficacité avérée, ils pourraient servir à baisser les coûts du crédit pour les investissements matériels et de recherche des entreprises. Le taux d'intérêt payé aux banques sur ces crédits serait d'autant plus abaissé jusqu'à devenir nul voire négatif (non remboursement d'une partie du crédit) que les investissements ainsi financés programmeraient plus d'emplois et de formations correctement rémunérés ainsi que des progrès environnementaux.

Ancrés dans le territoire, l'utilisation de ces fonds publics serait suivie et contrôlée par une commission de contrôle associant organisations syndicales, organisations employeurs, institutions économiques publiques, banque de France et élus locaux, avec pour objectif de mettre en adéquation les besoins de financement des entreprises sur le territoire et les besoins d'emplois du territoire définis préalablement par des objectifs chiffrés au sein de cette commission des fonds publics. Ces Fonds amorceraient ainsi la pompe d'un nouveau crédit bancaire aux entreprises qui, à la fois, ferait reculer le coût du capital pour elles, par la baisse des intérêts payés, et les inciterait à produire plus et mieux sur le territoire, ce qui, en retour, accroîtrait la base de prélèvement des rentrées d'impôts et de cotisations sociales utiles à la relance de la dépense publique et sociale.

De même, la Banque Publique d'Investissement, plutôt que financer les entreprises à fort potentiel concurrentiel, pourrait s'inscrire dans ce dispositif et servir de garante à la mobilisation financière des banques locales (et notamment des banques publiques et mutualistes) sur des projets d'investissements territoriaux articulés au développement des filières propres au territoire (filière bois, filière aéronautique, filières agro-industrielles… pour l'Aquitaine et le Lot-et-Garonne), mais avec la contrepartie d'un développement de l'emploi et des salaires et non de la rentabilité financière.

Dans ces deux exemples, l'appui financier aux PME du territoire permettrait alors de renforcer leur situation financière, et donc leur indépendance, tout en assurant leur développement par le développement de l'emploi.

Cette orientation nouvelle est clairement un changement de logique, à la fois institutionnel, économique et sociale.

Si l'on veut renforcer le tissu industriel et l'emploi lot-et-garonnais, comme aquitain, il est donc nécessaire de sortir des logiques austéritaires et de contrer les logiques financières du capital, mortifère pour nos territoires, nos emplois et nos entreprises.

Les prochaines élections régionales doivent être un moyen de porter ces propositions alternatives. Les Régions sont dotées en première compétence de la compétence économique. Les fonds publics qu'elle y consacre sont colossaux bien qu'insuffisants au regard des

enjeux de développement économique et social des territoires. Nous devons donc prendre nos responsabilités et profiter de ces élections pour pousser le débat public sur la construction collective de cette alternative avec les citoyens, avec les organisations syndicales, mais aussi avec les acteurs économiques institutionnels et politiques du territoire. Il s'agit d'amorcer par l'action conjointe, un changement de logique qui conjugue industrie, emploi avec nouveau développement humain durable. Et bien sûr d'en faire une action politique durable. ■■■



Régions : Terrain du démantèlement de l'État et des services publics nationaux comme locaux

Cécile Cukierman

Les régions sont des collectivités territoriales au même titre que les communes ou les départements. Au nombre de 22 aujourd'hui, elles ne seront plus que 13 au 1er janvier prochain. Plus qu'un simple redécoupage territorial, l'objectif est de faire des collectivités territoriales des outils de la compétitivité économique et territoriale, les éloignant un peu plus encore des citoyens. Cet éloignement a une conséquence intrinsèque : la remise en cause des services publics développés dans le cadre des régions.

Ajoutons que ce redécoupage s'opère dans des conditions budgétaires de plus en plus contraintes. Les régions depuis la suppression de la taxe professionnelle, n'ont quasi plus de ressources fiscales évolutives. Comme les autres collectivités territoriales, elles sont frappées de plein fouet par la baisse des dotations de l'État. Ainsi les grandes manœuvres territoriales engagées depuis 2012 (loi MAPTAM (1), fusion des régions puis loi NOTRE (2) font entrer à marche forcée les régions (comme les autres collectivités) dans l'acceptation du dogme de la réduction de la dépense publique, salvateur de la crise. Or à l'inverse, ce sont avant tout les femmes et les hommes les plus précaires, les plus exclus de l'emploi, de la formation, mais aussi les territoires les plus isolés, qui seront les premières victimes de ces choix, qui verront leurs conditions de vie se dégrader.

Sans idéaliser ce qu'ont pu mettre en œuvre les élus régionaux ces dernières années, il convient cependant de revenir sur les missions actuelles des régions et la capacité des élu-e-s communistes régionaux à porter et défendre des politiques de service public, d'analyser ensuite les conséquences de la loi NOTRE sur les évolutions à venir, enfin à l'aune d'échéances électorales régionales importantes de formuler et de travailler des pistes de propositions pour répondre aux exigences nouvelles de développement social dans les régions. Nous nous attacherons à prendre la Région Rhône Alpes comme exemple.

Politiques régionales et services publics

Les compétences obligatoires des régions invitent les élus à développer des services publics à l'échelle de chaque région mais aussi à mettre en œuvre des politiques qui permettent l'accès du plus grand nombre à ces services.

Les élus communistes n'ont jamais défendu la régionalisation des services publics d'État. Ils ont toujours réaffirmé que seule leur organisation à l'échelle nationale assure une véritable péréquation et donc un développement sur l'ensemble du territoire ; encore faut-il que les politiques

nationales aillent dans ce sens. Pour autant, les lois de décentralisation successives ont conduit les collectivités territoriales, dont les régions, à être responsables du déploiement de services publics sur leur territoire.

La régionalisation du service TER (transport express régional), nous a ainsi conduits à nous interroger sur le rapport que devait avoir l'institution régionale avec les usagers, à travailler le déploiement d'une offre de qualité (3). Dès 2004, nous avons contribué à la mise en place de comités de ligne, 28 sur Rhône Alpes. Garantir la qualité et le développement ne peut se faire sans associer les premiers utilisateurs, les usagers. La bataille pour la défense des services publics est aussi celle pour leur qualité, et ainsi tordre le cou aux idées reçues, telle que celle qui vise à affirmer que la privatisation résoudrait les problèmes. Nous pouvons cependant regretter que dans une région telle que Rhône Alpes, nous n'ayons pu mettre en place une véritable tarification pour garantir l'effectivité du droit aux vacances pour tous, avec comme cela existe dans d'autres régions des billets à 1 €. Enfin rappelons que la grande majorité des déplacements par TER répond avant tout à la nécessité de travailler et/ou de se former. Ce constat nous invite nationalement à trouver les possibilités d'élargir le versement transport pour financer le service TER.

Le secteur de la formation professionnelle est certainement assez révélateur de la galvaudisation du terme de service public. Si le service public est l'accès de tous au service, cela ne peut suffire. La mise en place d'un système concurrentiel et privé pour répondre aux besoins de formation, nous interpelle sur l'ambition affichée par le conseil régional d'un service public de la formation. Le service public ne peut simplement est l'outil de coordination, voire de régulation, de l'offre de formation à l'échelle d'une région. La gestion des CFA (centre de formation des apprentis) est quasi exclusivement confiée au secteur privé, chambres consulaires ou branches professionnelles. Ainsi dans les fait, la régionalisation totale de ce secteur à accélérer la marchandisation de la formation.

A l'inverse, nous nous félicitions que les cantines des lycées soient quasi toutes gérées par la Région, les fonctionnaires territoriaux assurant la préparation et le service des repas. Enfin la mise en place d'un fond social cantine à l'initiative des élus communistes pendant ce mandat, permet aux jeunes issus des familles les plus démunies d'accéder à un repas chaud et équilibré.

Il serait trop long de faire un état des lieux exhaustif. A travers ces trois exemples, nous voyons bien les pièges, les difficultés, les réussites, à mettre en place un service public à l'échelle régionale, à en assurer son développement. Ainsi en matière de ferroviaire, l'éternelle question revient à chaque débat politique celle de la rentabilité d'une ligne ne se mesure-t-elle qu'à l'aune de sa fréquentation passagère quotidienne? Cette question se pose quasi naturellement chez certain, or personne n'accepterait qu'un facteur ne distribue le courrier qu'aux usagers en recevant le plus. L'enjeu du service public est donc aussi d'assurer sa mission d'aménagement du territoire, de limiter voir d'empêcher l'enclavement. En libéralisant le transport par car, la loi Macron est une source de profondes inquiétudes à l'échelle des régions. Remplacement du train, par des cars, sur les lignes les moins fréquentées et ensuite? Ce scénario n'est pas une pure fiction mais certainement une réalité, si demain la mobilisation des usagers, des syndicalistes et des élu-e-s n'est pas à la hauteur pour enrayer cette spirale infernale de casse progressive et minutieuse du service public et ce quel que soit son champs d'action (4).

La loi Notre ou comment désorganiser la République

Il ne nous revient pas ici de faire une analyse globale et complète sur le big bang territorial engendré par la loi NOTRE. Notre propos sera circonstancié à l'évolution des compétences régionales suite à la promulgation de cette loi le 7 août dernier.

Le texte de loi supprime la clause générale de compétence pour les régions (précisons qu'elle le fait également pour les départements).

La loi renforce le rôle de la région en matière de développement économique. Elle sera notamment responsable de la politique de soutien aux petites et moyennes entreprises et aux entreprises de taille intermédiaire. Elle devra présenter un schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui fixera les orientations régionales pour une durée de cinq ans.

La région aura également la charge de l'aménagement durable du territoire. Elle rédigera un schéma régional d'aménagement durable du territoire (SRADDT) dans lequel figureront les orientations stratégiques en matière d'aménagement du territoire, mobilité, lutte contre la pollution de l'air, maîtrise et valorisation de l'énergie, logement et gestion des déchets.

Il est également prévu que les compétences des départements en matière de transport soient transférées à la région dix-huit mois après la promulgation de la loi. Les services de transport routier départementaux et les transports scolaires seront confiés à la région. Il sera néanmoins possible aux régions de déléguer leur compétence en matière de transport scolaire aux départements.

Ces évolutions interpellent sur la forme comme sur le fond. A aucun moment dans le débat parlementaire, nos propositions d'intégrer la présence des services publics locaux ou nationaux comme éléments constitutifs de l'aménagement du territoire n'ont reçu d'écho favorable. Or l'enjeu des régions, demain, est bien là. Les régions en rédigeant leur schéma régional d'aménagement durable du territoire pourront être des points d'appuis pour maintenir ou au contraire pour supprimer des services publics à l'échelle de leur territoire. La fusion des régions Auvergne et Rhône Alpes, si elle s'inscrit dans la logique de réduction de la dépense publique, pourra être un facteur de disparition de nombreux services pour répondre aux choix politiques si la droite met la main sur notre région. Ainsi au nom de la baisse des dotations, la privatisation de l'entretien des lycées ou du service de restauration scolaire peut les sortir du giron public, et ainsi ne plus être un service public car ne répondant plus à l'intérêt des usagers mais à celui des gestionnaires privés. Il sera lourd de conséquences en matière d'emploi public. Mais c'est aussi la présence de services publics nationaux qui est menacée. Restera-t-il une ou des universités à Clermont-Ferrand, Saint Étienne, Lyon, Grenoble, Chambéry ainsi que leurs antennes départementales? Restera-t-il autant de Centre Hospitalier Universitaire et de centre Hospitalier? Ainsi la rédaction de ce schéma se révélera extrêmement politique.

Nous n'accepterons pas qu'il puisse être écrit depuis Lyon et s'imposer aux populations et aux territoires. A l'inverse il devra valoriser, les femmes et les hommes qui vivent et travailler sur les différents territoires régionaux, s'appuyer sur les collectivités territoriales tels que les communes (ainsi que leur groupement) et les départements, enfin trouver sa résonance avec les organisations syndicales, ce n'est qu'avec cette méthode que ce schéma pourra réellement être un schéma d'aménagement, ambitieux pour répondre aux besoins des populations et non pour répondre à la compétitivités des territoires.

Face à la crise, répondre à l'urgence sociale en région

Comme le rappelait Christian Favier dans son explication de vote au nom du groupe CRC à l'issue de la deuxième lecture de la Loi NOTRE, le 2 juin dernier « Oui, nous voulons une France décentralisée, s'appuyant sur des territoires d'action, au plus près des citoyens, leur permettant de s'engager dans la gestion locale, en milieu rural comme en milieu urbain, à l'écoute des attentes et des défis à relever, pour développer les services publics locaux, afin d'améliorer les conditions de vie de chacun, pour favoriser la mise en relation de tous et le vivre ensemble. »

Les élus communistes seront donc à l'offensive dans les futures régions pour démontrer que d'autres choix politiques sont possibles, que la réforme si elle s'applique en l'état ne peut qu'aggraver les conditions de vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens. Face aux désespoirs suscités par les renoncements du gouvernement qui ne produisent que hausse du chômage, baisse du pouvoir d'achat, concurrence entre les territoires et les individus, nous proposons de mettre la région au service du progrès social, en étendant à toute la grande région ce qui se fait de mieux dans l'une ou l'autre. Nous affirmons que le seul gain pour les habitantes et les habitants d'Auvergne Rhône Alpes est la mise en place du mieux disant territorial.

Nous le savons il y aura beaucoup à faire pour que la région soit un véritable rempart contre l'austérité. Nous devrons donc renforcer la tarification sociale dans les cantines des lycées et assurer la gratuité des transports scolaires

Nous voulons établir un véritable plan régional des services publics pour assurer leur présence sur tout le territoire, les étendre, les améliorer.

Cela ne pourra se faire sans un véritable dialogue social de qualité sur les territoires mais aussi en interne avec les fonctionnaires territoriaux. Ces derniers verront leurs conditions de travail transformées pour répondre aux impératifs de la fusion, nous devrons donc travailler avec eux pour que chacun trouve sa place, plus qu'il ne l'exclue.

Enfin, nous voulons une région qui s'engage pour la défense et le développement des services publics. À la fois par le développement des services qui relèvent de ses compétences mais aussi en combattant toutes les fermetures de services publics.

Si comme nous l'avons déjà évoqué nous refusons la régionalisation, avons combattu la fusion des régions, nous devrons demain utiliser cette grande région comme un point d'appui aux luttes et leur assurer des débouchés. Nous ne pouvons-nous satisfaire que de plus en plus de collectifs se forment contre la fermeture de service hospitalier, de gare SNCF, de poste etc. En tant que seul bien communs aux Auvergnat-e-s et aux Rhônalpin-e-s nous devrons les maintenir, les développer et faire la démonstration qu'une autre politique est possible. ■■■

(1) Loi de Modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles

(2) Loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République

(3) Sur un budget primitif de 2 milliard 486 euros, 632 millions sont consacrés aux transports, soit presque un quart.

(4) Ainsi Alain Rousset, président de l'Association des Régions de France (ARF) et du Conseil régional d'Aquitaine conjointement avec Jacques Auxiette, président de la commission infrastructures et transports de l'ARF et Président du Conseil régional Pays de la Loire ont adressé un courrier aux sénatrices et sénateurs en date du 15 avril au sujet du l'examen de la loi Macron, les informant que « Les Régions sont favorables à cette libéralisation [celle du transport par autocar] » et de préciser « sous réserve qu'elle soit régulée ». La présence d'un transport ferroviaire de proximité dans nos régions sera donc bien l'enjeu de la prochaine mandature.

